

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 décembre 2010

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20h10 et par conséquent, il est temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Municipal Marc-André BURKHARD est excusé.

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Gloria CAPT, Louisa DIAZ, Alain ANGÉLOZ, Lionel BILLAUD, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Christian GIROUD, Isidro JUSTO, Jacques LEVAILLANT, Philipp MÜLLER, Etienne MUTRUX, Marc NICODET, Jean-Noël PASTEUR, Yves RICHARD, Yves VUAGNIAUX.

Membres absents : Mme la Conseillère Jeannette ETAMBA et M. le Conseiller Patrik DURUZ.

| | |
|------------------|------------|
| Membres présents | 82 |
| Membres excusés | 16 |
| Membres absents | 2 |
| Effectif actuel | 100 |

*Proposition de modification
de l'ordre du jour*

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Une coquille s'est glissée au point 12 de notre ordre du jour, Il s'agit de la Commission des pétitions et non la Commission des finances dont nous devons nommer un membre suppléant.

Discussion s/modification

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Nous votons sur la modification du point 12 de l'ordre du jour.

Vote

La modification du point 12 de l'ordre du jour est acceptée.

**2. APPROBATION DU PV
DU 4 NOVEMBRE 2010**

M. le Président Thierry GABERELL :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

En page 85 du procès-verbal, il s'agirait de corriger dans mon intervention, 3^{ème} ligne avant la fin du premier paragraphe, « l'annonce a été faite dans la FAO, Feuille des avis officiels, n°84 ».

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous prenons acte de votre remarque.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 4 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

*Demande de Mme la
Conseillère Gloria CAPT*

Dans la séance du Conseil communal du 4 novembre dernier, Mme la Conseillère Gloria CAPT a demandé au Bureau du Conseil de prévoir trimestriellement un point à l'ordre du jour, pour permettre à la Municipalité de faire un rapport sur l'avancement du projet AggloY et aux Conseillers de poser leurs questions ou de relayer celles de la population.

Dans sa séance du dimanche 28 novembre dernier, le Bureau du Conseil a pris acte de cette demande et l'accepte à l'unanimité de ses membres.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétition DESPLAND

Le 24 novembre dernier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND munie de sa seule signature, proposant l'achat des parcelles N° 736 et 737 selon plan cadastral du 1.07.2010 à l'avenue Général Guisan afin d'y construire un parking en semi sous-sol, une salle de gymnastique pour l'école de Général-Guisan et un petit terrain synthétique pour les enfants du quartier.

Cette pétition ayant un caractère administratif, le Bureau du Conseil a décidé de la transmettre à la Municipalité, conformément à l'article 68 de notre règlement. Nous avons ici un exemplaire de cette pétition que vous pouvez venir consulter si cela vous intéresse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a été peiné d'apprendre, le 29 novembre dernier, la nouvelle du décès de Mme Jackline GABELLA-PIAGET, dite Line Bayard, maman de M. le Conseiller Laurent GABELLA. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

Laurent, je sais que même si c'est dans la nature des choses que nos parents s'en aillent un jour, ce n'est pas une étape facile à vivre que d'accompagner sa maman vers d'autres cieux.

Je suis de tout cœur avec toi et ta famille dans cette difficile épreuve.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a également appris, en ce début décembre, la triste nouvelle du décès de M. Pierre Maurice GIROUD, papa de M. le Conseiller Christian GIROUD. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

Que ces quelques paroles vous apportent, ainsi qu'à votre famille, un peu de réconfort dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'un parent.

Laurent, Christian, bien que les fleurs se fanent, meurent et disparaissent, leur précieux parfum demeure toujours. Tout comme ces fleurs éclatantes, ceux que nous aimons ne meurent jamais. Ils demeurent avec nous à jamais, empreints dans nos souvenirs précieux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nouveau site internet

Je terminerai mes communications en remerciant notre secrétaire-adjointe Valérie OUTEMZABET pour le travail qu'elle a fourni lors de la refonte du site internet de la Ville pour les pages du Conseil communal. Je te remercie, Valérie, pour avoir su rendre les pages du Conseil agréables et conviviales à consulter, conformément à la ligne adoptée par l'administration.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY
- Une Question de Mme Cesla AMARELLE
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLÉRON
- Une Interpellation de M. le Conseiller Johann GILLÉRON
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ
- Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous prenons acte des communications CO10.07 concernant le plan d'investissements ainsi que de la CO10.08 concernant l'augmentation de la participation au capital social de la société Y-Parc SA, à hauteur de Fr. 45'000.--.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

CO10.09

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien que vous êtes sans doute nombreux à connaître cette information, la Municipalité a estimé qu'il était de son devoir de vous la communiquer officiellement ce soir pour rendre à votre Conseil ce qui lui revient et surtout à un de vos Conseiller, M. Sylvain PITTET. Cette communication concerne la mise en place d'un train nocturne entre Lausanne et Yverdon-les-Bains les fins de semaine à partir du 17 décembre 2010.

Pour rappel, dans sa séance du 2 octobre 2008, votre Conseil a pris en considération le postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains ». Dans son postulat, ce dernier invitait la Municipalité à étudier les possibilités de mise en place de trains « pyjama » entre Lausanne et Yverdon-les-Bains, le week-end, durant les nuits des vendredis aux samedis et des samedis aux dimanches. Il était relevé que le train de nuit qui devait desservir Yverdon-les-Bains n'allait pas plus loin que Cossonay en raison des travaux réalisés aux tunnels du Mormont qui restreignent la circulation ferroviaire nocturne. C'est pourquoi il était proposé que des bus assurent le service entre

Cossonay et Yverdon-les-Bains, les week-ends, en attendant la fin des travaux. Cette solution a été acceptée par la Municipalité d'entente avec le Service cantonal de la mobilité pour une période allant du 1^{er} mai 2009 au 11 décembre 2010, en confiant à CarPostal le mandat de réaliser ces trajets à raison d'un coût partagé entre la Municipalité, la Ville d'Yverdon-les-Bains, et le Service de la mobilité.

Par une lettre datée du 6 octobre 2010, le Service de la Mobilité informait la Municipalité que depuis la mise en place de ces prestations, les statistiques de la fréquentation présentaient une augmentation régulière de la clientèle sur ces courses nocturnes. Fort de ce constat et en raison de la fin des travaux de rénovation des tunnels du Mormont, ce service a décidé d'entrer en matière pour le financement d'une desserte nocturne ferroviaire entre Lausanne et Yverdon-les-Bains, circulant les nuits des vendredis au samedis et des samedis aux dimanches, à partir du 17 décembre 2010, en appliquant l'horaire suivant : départ de Lausanne à 01 :25 et arrivée à Yverdon-les-Bains à 02 :01. Bon, certains adolescents de ma connaissance m'ont déjà dit que c'était trop tôt ! L'entreprise des CFF sera responsable de la mise en place de ces prestations et la communication au public sera assurée par le biais de Lausanne Région, Service Pyjama, en coordination avec la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de prendre acte de cette communication.

5. PRÉAVIS N° PR10.39PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU JURA-NORD VAUDOIS.

📖 MME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE.

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Valérie DUVOISIN, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Hélène GRAND-GREUB, Madeleine LECHMANN, Maryse SCHNEIDER, Steves BUCHS, Thierry VUAGNIAUX. M. le Conseiller Michaël THÉVENAZ était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Hélène GRAND-GREUB ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR10.39PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'adopter les statuts de l'ARAS Jura-Nord vaudois,

Article 2 : de demander l'adhésion de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'ARAS Jura-Nord vaudois,

Article 3 : de démissionner de l'ARAS Yverdon-Grandson,

Article 4 : d'accepter la dissolution de l'ARAS Yverdon-Grandson,

Article 5 : de charger les Comités de Direction de ces deux associations de régler les aspects pratiques relatifs aux transferts du personnel, des locaux et des fonds dans la nouvelle ARAS.

**6. PRÉAVIS N°
PR10.41PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'206'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'EAU SOUS-LACUSTRE DE GRANDSON À YVERDON-LES-BAINS.

 **M. JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.**

Composition de la
commission

MM. les Conseillers Guy ANGÉLOZ, Jean-David CHAPUIS, Bexhet HALIMI, Jacques FIVAZ, Jean-Noël PASTEUR, André PERRET, Jean-Claude TÉTAZ, Alain WILLOMMET.
M. le Conseiller Stéphane BALET était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

Mme la Conseillère Catherine CARP :

J'ai une question quant à la longévité de cette conduite. Est-ce que tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de corrosion ?

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

C'est effectivement une question pertinente puisque nous nous trouvons en présence d'une conduite en acier qui sera posée au fond du lac.

La première chose qu'il faut bien comprendre c'est qu'elle ne sera pas posée directement au

fond du lac, mais qu'elle sera posée comme n'importe quelle autre conduite sous le fond du lac, c'est-à-dire que celui-ci sera creusé, avec un peu plus de difficulté que ce que vous pouvez imaginer pour une conduite normale, mais la conduite sera enfouie, donc complètement recouverte. Donc, théoriquement, cette conduite ne devrait pas avoir plus de contact avec l'eau qu'une conduite ordinaire ne devrait en avoir avec l'eau de pluie.

Les différents composés de la conduite en acier qui comporte plusieurs couches assez particulières devraient lui permettre d'avoir des protections pour la corrosion également.

Mme la Conseillère Catherine CARP

Et la longévité ?

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Cela reste une conduite qui aura à peu près la longévité que les autres conduites connaissent, c'est-à-dire une durée de vie approximative de 60 ans. Nous pouvons espérer que, du moment que ce qui est nocif aux conduites est le passage des poids lourds dessus, vous pouvez imaginer que celle dans le fond du lac sera au moins épargnée de ce problème-là.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.41PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'installation d'une conduite d'eau sous-lacustre de Grandson à Yverdon-les-Bains ;


Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 3'206'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 4001 « Conduite d'eau sous-lacustre Grandson » et amortie par un prélèvement au fonds de renouvellement du réseau d'eau no 928.1801, dont le solde s'élève au

1^{er} octobre à Fr. 9'492'000.--, ainsi que par un prélèvement au fonds de renouvellement d'eau versé par Montagny n° 928.1801.00, dont le solde s'élève au 1^{er} octobre 2010 à Fr. 186'000. --.

**7. PRÉAVIS N°
PR10.43PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 100'000.-- POUR LA REPRISE DES ARCHIVES DE CANAL NV (CANAL NORD VAUDOIS-BROYE).

 M. ERIC GENTIZON, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, Hélène GRAND-GREUB, Josy TESSA, Eric GENTIZON, Daniel HOFMANN, Jean-Marc SANDOZ, Yves VUAGNIAUX, Mme la Conseillère Jeannette ETAMBA et M. le Conseiller David WULLIAMOZ étaient absents.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Eric GENTIZON ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Dino PETIT :

J'aimerais savoir ce que c'est que la diffusion en boucle des meilleurs moments, parce que si c'est quand j'ai fait des coquilles, ce n'est peut-être pas très drôle, enfin surtout pour moi !

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

L'ensemble des meilleurs moments, je pense que, dans toutes les émissions qui ont été filmées par Canal NV, il y a vraiment des moments importants de la vie d'Yverdon-les-Bains, et c'est là que cela serait bien que l'on puisse les revoir régulièrement et en boucle. Il peut y avoir des moments sympas, il peut y avoir différentes choses, mais c'est vraiment les meilleurs moments de la vie de notre Ville.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.43PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à reprendre et à traiter la totalité des archives audio-visuelles et papier de la société de Canal NV ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 2101 « reprise archives de Canal NV » et amortie en 5 ans au plus.

8. PRÉAVIS N° PR10.45PR

*Composition de la
commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'900'000.-- POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ACTUELLEMENT PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ VHF-TECHNOLOGIES SA (FLEXCELL).

📖 M. VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Vassilis VENIZELOS revient brièvement sur quelques éléments de ce rapport :

« Tout d'abord un mécontentement à exprimer par les commissaires concernant les délais pour traiter ce préavis. Effectivement, la Commission s'est réunie le 29 novembre pour traiter ce préavis. Il lui était demandé de rendre son rapport le lendemain matin. La Commission a donc eu une nuit et un début de matinée pour rédiger le rapport et le faire valider par ses différents membres. La Commission souhaite donc ici manifester son vif mécontentement et souhaite que ce genre de situation ne se reproduise plus, bien que les commissaires soient bien conscients de l'urgence de ce dossier et de la nécessité de le traiter rapidement. Il aurait cependant été possible de réunir la Commission des affaires immobilières, qui est une commission permanente, beaucoup plus rapidement. Certes, ce chapitre est clos, le coup de gueule est fait, passons au fond du préavis.

L'acquisition de cette fraction de parcelle a fait l'unanimité au sein de la Commission pour différentes raisons. Tout d'abord, cette parcelle est située dans un endroit stratégique, à l'entrée de la Ville, à l'avenue de Grandson. Cette acquisition permettra d'orienter le développement du secteur. Elle s'inscrit donc dans une politique d'acquisition foncière souhaitée de longue date par la Commission des affaires immobilières. Par ailleurs, la Ville possède peu de terrains industriels ; il est donc intéressant d'acquérir ce genre de parcelle pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises, et ainsi étoffer l'activité dans ce secteur et les entreprises sises sur le territoire yverdonnois. Ensuite, concernant le prix de vente, fixé à 200 Frs/m², il correspond parfaitement au prix du marché pour une parcelle partiellement équipée. En effet, quelques voies d'accès seront nécessaires pour permettre à cette parcelle d'avoir un statut équipé à part entière. Enfin, cette parcelle est adjacente à une autre parcelle propriété de la Commune, ce qui offre des possibilités supplémentaires pour valoriser ce secteur.

Un vœu exprimé par la Commission, qui n'a pas été soutenu à l'unanimité puisque trois personnes se sont opposées à ce vœu : il s'agit de lier l'acquisition de cette parcelle à un droit de préemption sur le solde de la parcelle entière. Je rappelle que là nous acquérons 13'000m² d'une parcelle de 43'000m². L'idée est de lier cette acquisition à un droit de préemption qui permettrait à la Commune d'acquérir l'ensemble de la parcelle au cas où le propriétaire désirait quitter les lieux. Ce n'est pas un chèque en blanc puisque la Municipalité, en cas d'intérêt pour

ce solde de parcelle, serait obligée de repasser par notre Conseil communal, et donc la Commission des affaires immobilières, et ce n'est pas une obligation d'achat, dans la mesure où la Municipalité pourrait bien entendu refuser de faire usage de son droit de préemption en cas de vente de ce terrain.

Voilà pour ce vœu soutenu donc par une grande majorité des membres avec trois avis contraires. »

Puis M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS donne lecture des conclusions de son rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je comprends et il me paraît tout à fait normal et légitime que notre Municipalité désire conserver la maîtrise des terrains stratégiques, chose qui par ailleurs me paraît possible sans en être propriétaire, par les plans partiels d'affectation, les plans de quartier, les règlements sur les constructions, etc.

Je concède également que l'acquisition du terrain se fait à des conditions tout à fait intéressantes pour notre Ville. Jusque là, je ne peux que me rallier à cet achat. Où j'ai plus de peine à me convaincre, c'est à savoir ce que nous allons en faire. J'ai toujours eu beaucoup de peine à comprendre la politique foncière de notre Commune. La réponse, pour moi lacunaire, récemment reçue à mon postulat déposé en 2008 n'étant pas faite pour me rassurer, j'aurais besoin ce soir d'obtenir des garanties.

Que veut-on faire avec ce terrain ? Ce Conseil et la Municipalité accepteront-ils de le revendre dans un mois, par exemple, si un acheteur se présente ? *Nous voulons y implanter un projet de qualité, importé par un investisseur de qualité.* C'est quoi, aux yeux de la Commune, « un projet de qualité » ? C'est quoi, « un investisseur de qualité » ? Il s'agit, vous l'avez dit, M. VENIZELOS, d'un des derniers terrains disponibles dans la construction dans le domaine artisanal ou industriel. Je voudrais éviter que nous empêchions par cet achat des entreprises ou artisans indépendants de venir s'installer, ou simplement de rester à Yverdon-les-Bains, parce que nous ne considérons jamais que le projet proposé soit de qualité.

Je voudrais que vous m'assuriez ce soir que si, demain, un investisseur, une entreprise se présente pour acquérir ce terrain-là en vue d'y construire une, des halles, par exemple à louer, à vendre, ou simplement à utiliser pour ses propres besoins comme cela s'est fait dans d'autres quartiers de la Ville, je pense aux Uttins, à Yparc, aux Prés-du-Lac, aux Champs-Lovats et autres, nous allons être un vendeur attentif et non pas procédurier, que le Conseil se ralliera à la proposition de la Municipalité, et qu'il ne nous sera pas servi l'argument de ne pas vendre pour des raisons stratégiques ou que nous voulons uniquement un droit de superficie, ou une entreprise qui n'a pas telle ou telle activité ou que sais-je encore.

Cet achat ne doit se faire pour moi que dans la seule optique d'avoir des terrains disponibles à offrir à des entreprises désireuses de s'y implanter. Sans ces garanties, il me sera difficile de soutenir ce préavis.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois que nous allons nous partager la tâche, M. le Syndic et moi, pour répondre aux questions de M. VIQUERAT. Tout d'abord, est-il judicieux d'acheter cette parcelle alors même que nous n'avons pas de projet précis concernant une implantation sur ce terrain ? Oui, c'est judicieux, parce que cette parcelle est située à un endroit stratégique, à l'entrée de la Ville, dans une zone d'activités qui est l'une des dernières zones d'activités que nous avons. Nous pourrions dire qu'il serait peut-être préférable pour soulager les finances communales, (encore

que cela ne serait pas très exact parce que si nous dépensons de l'argent pour acheter du terrain, en contrepartie nous recevons un terrain qui est acquis à un prix favorable pour la Commune), nous pourrions dire : « Nous pourrions laisser des particuliers acheter cette parcelle. »

Le problème est que si des particuliers achètent cette parcelle et, comme cela arrive parfois et même assez fréquemment, si ces particuliers décident de laisser passer du temps pour que le terrain prenne davantage de valeur et qu'ils le vendent le jour où ils arrivent à la retraite en le considérant comme leur fonds de prévoyance, il se sera passé cinq, dix, quinze, vingt ans sans que ce terrain ne puisse être utilisé. Or, nous avons absolument besoin, à Yverdon-les-Bains, d'une zone d'activités pour permettre à des entreprises de s'installer. Si nous ne permettons pas aux artisans d'Yverdon-les-Bains de s'installer dans cette Ville, ils s'installeront ailleurs, ils créeront des problèmes de mobilité et de trafic, et la Ville deviendra une cité dortoir. Ce n'est manifestement pas ce que veut ce Conseil et ce n'est certainement pas ce que veut la Municipalité.

En conclusion, dès lors que nous avons la possibilité d'acheter un terrain déjà légalisé en zone d'activités à l'entrée de la Ville, nous estimons qu'il est nécessaire d'acquérir ce terrain et de l'offrir à l'acquéreur qui voudra bien nous assurer qu'il construira et qu'il construira quelque chose qui permettra de créer des emplois. A cet égard, nous pouvons d'ores et déjà vous dire que la Municipalité n'acceptera pas de céder ce terrain à une entreprise où tout serait commandé par informatique, avec un employé sur un clark qui fait de la manutention. Nous estimons que ce terrain devra être affecté à une entreprise créatrice d'emplois.

Vous avez cité, M. le Conseiller, un entrepreneur, une entreprise, une société qui a déjà construit un certain nombre de halles. Il n'est pas question pour la Municipalité de vous dire, ce soir, si cette société nous demande la possibilité d'acquérir, qu'il va sans dire que nous lui revendrons le terrain ; il n'est pas question non plus de vous dire que nous allons l'empêcher de le faire ; il a d'ailleurs déjà eu la possibilité de construire sept, huit ou je ne sais pas combien de halles sur le territoire. C'est donc la démonstration que la ville n'est pas fermée à une discussion. Mais elle ne peut pas vous donner aujourd'hui une réponse sans avoir un dossier sous la main, sans savoir exactement ce qui sera construit à cet endroit. Mais pour l'essentiel vous pouvez être rassuré.

Si la Municipalité propose au Conseil communal l'achat de cette parcelle, c'est pour en faire quelque chose et en faire quelque chose à brève échéance. Mais cela ne pourra pas être une grande surface génératrice de transports qui viendront encore aggraver la situation du trafic sur l'avenue de Grandson, et cela ne sera pas non plus une station-service. A Yverdon-les-Bains, vu le nombre de stations aux entrées de ville, il y a peu de risque que les habitants soient dans une situation de pénurie de carburant.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse qui me rassure pleinement.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais d'abord être calme et serein en remerciant le Président d'avoir rédigé ce rapport avec rapidité, voir célérité. Il n'a pas pu le mettre parce qu'on ne peut pas s'auto remercier.

La deuxième chose, c'est le vœu : je n'ai pas réussi à convaincre les commissaires, cela s'est voté démocratiquement. Mais je trouve que là, nous ne sommes pas très finaux, nous ne sommes pas très rusés. Nous le savons, cette entreprise est en difficulté. Ok, ils essayent de s'en sortir. Nous, nous venons et nous disons : « il faut faire un droit de préemption, cela veut dire que cela va mal tourner ! ».

Vous m'excuserez la métaphore, mais j'ai un peu le sentiment que nous sommes des vautours qui guettent la bête blessée, et s'il se passe quelque chose, nous allons fondre dessus. Si nous faisons preuve d'un tout petit peu d'empathie, et que nous nous mettons à la place des 60 employés et employées qui essayent de se dépatouiller pour que cette entreprise continue de travailler ou qu'elle ait des contrats à remplir, je trouve que ce n'est pas un excellent message que de dire « mais si jamais cela ne va pas, la Commune sera là pour une péremption et racheter ». Je suis un tout petit peu déçu, mais ce n'est pas grave, parce que je compte sur l'intelligence et le fair-play de notre Municipalité pour ne pas actionner ce droit de préemption.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Oui, c'est exactement sur le même sujet. J'aurais voulu entendre la Municipalité sur ce vœu et sur cette proposition. Je ne partage bien entendu pas du tout le point de vue de M. le Conseiller KLAUS, dans la mesure où effectivement, en se séparant de cette parcelle, l'entreprise montre déjà un certain signe de faiblesse, donc ce n'est pas en demandant ce droit de préemption sur le solde de la parcelle que nous aggravons la situation. Il est clair que tout le monde a intérêt ici à ce que Flexcell poursuive son activité sur le territoire yverdonnois et j'invite la Municipalité à tout mettre en œuvre, en tous cas tout ce qui est en son pouvoir, pour que cette entreprise maintienne ses emplois et son activité sur le territoire yverdonnois.

Néanmoins, je crois qu'ici nous avons une opportunité d'acquérir le solde de la parcelle au cas où les choses se passeraient mal et donc d'y développer un projet encore plus important sur un territoire qui nous laisserait des libertés beaucoup plus importantes. Ce droit de préemption posera peut-être juridiquement des problèmes, sans doute que commercialement aussi, il s'agit uniquement d'un vœu.

Je me réjouis d'entendre la Municipalité à ce sujet, ensuite libre à elle de faire usage de ce vœu et d'arriver avec quelque chose de concret devant ce Conseil communal.

M. le Conseiller André PERRET :

J'aimerais que le Président de la Commission aille un peu plus loin. Un droit de préemption, finalement, si le propriétaire actuel du terrain et des bâtiments, parce que c'est un terrain construit si j'ai bien vu les plans, voulait accorder un droit de préemption à la Commune, il peut le faire. Finalement, c'est un acte légal qui n'est pas compliqué à mettre en œuvre. Mais il faut savoir que ce droit de préemption nous obligerait, si nous voulions l'actionner, à acquérir non seulement le terrain mais encore les bâtiments. Parce que le propriétaire actuel ferait une vente globale s'il doit quitter, avec un montant qui sera terrain plus bâtiments, et la Commune pourrait se porter acquéreur à ce moment-là, à la place d'une autre entité.

La question se pose alors, je vais rejoindre M. VIQUERAT bien que je ne le suivais pas du tout dans sa discussion préliminaire, qu'est-ce que nous ferions de ces bâtiments à ce moment-là ? Nous avons déjà acheté Arkina, nous avons vu que nous avions un préavis qui nous invitait

peut-être à revendre aujourd'hui Arkina, est-ce que la Commune doit jouer ce rôle entre guillemets d' « intermédiaire » entre entreprises ? Je n'en suis personnellement pas convaincu.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Une brève réponse : nous sommes dans une situation hypothétique puisque, là, nous parlons d'un vœu. On ne sait même pas si c'est possible de lier cette acquisition à un droit de préemption. Le jour où, imaginons l'éventualité, cette parcelle est en vente, la Commune peut faire usage de son droit de préemption pour acquérir cette parcelle et le bâtiment, et bien, à ce moment-là, nous jugerons de l'opportunité d'actionner ce droit de préemption et d'acquérir ce bâtiment. Et si effectivement nous ne savons pas quoi faire de ce bâtiment et de cette parcelle, il ne faudra pas actionner ce droit de préemption. Je serai le premier à m'opposer à l'usage de ce droit de préemption en cas de désintéret total pour la collectivité publique, c'est évident.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

J'aurais dû, pu intervenir avant, mais la tradition veut que la Municipalité n'intervienne qu'à la fin des débats du Conseil, et j'ai malheureusement le devoir de vous dire que c'est trop tard. Donc le débat est intéressant, mais l'acte de promesse de vente et d'achat a été signé sans une clause de préemption. Mais je vais vous expliquer pourquoi, parce qu'il y a des raisons à cela. Il y en a deux.

La première est une question financière, et M. le Conseiller PERRET l'a très bien dit, et je ne saurai qu'aller dans son sens : nous avons une opération, là, qui nous permet d'acquérir 13'000 m² de terrain pour Fr. 2'9000'000.-- mais le solde des 30'000 m² avec les bâtiments dessus, c'est une autre paire de manche, si vous me permettez l'expression, et d'autres montants qu'il faudrait investir pour acquérir cette partie de la parcelle d'autant plus que l'entreprise Flexcell a fait de nombreux investissements non seulement pour l'outil de production mais également sur le bâtiment. Donc, par rapport à ce qu'ils ont payé à l'époque et ce que l'on devrait éventuellement payer par la suite, et bien, il y a une différence qui est considérable. Là, nous avons un terrain qui est vierge de toute construction et donc à un prix qui est tout à fait correct pour nous et pour Flexcell.

J'aimerais aussi que l'on considère que nous ne faisons pas une opération sur le dos d'une entreprise en difficulté. Ce n'est pas du tout l'objectif. C'est bien plutôt l'inverse : l'objectif était d'aider cette société et d'acquérir ce terrain d'abord pour cette raison-là. D'ailleurs, les nouvelles que j'ai reçues hier de la société me font penser que nous faisons bien, puisque la société, sans aller vraiment bien, va mieux, que les mesures de restructuration portent leurs fruits, et que, pour l'instant, la situation est plutôt positive.

La deuxième raison qui ne nous a pas permis d'entrer dans ce type de discussion est de dire que le terrain véritablement stratégique pour la ville est celui que nous acquérons aujourd'hui. Ce ne sont pas des terrains occupés par des bâtiments parce que le terrain que nous acquérons est en limite de la route de Ste-Croix et de l'avenue de Grandson et est donc un terrain très stratégique sur lequel, comme l'a dit mon collègue TREYVAUD, nous ne voulons pas que des grands commerces ou des stations-services ne viennent s'installer. Par contre il sera mis à disposition sous une forme indéterminée d'autres entreprises. Nous avons d'ailleurs déjà des entreprises intéressées qui nous ont écrit. La demande est là. Nous allons voir comment nous allons la satisfaire.

Donc, nous nous concentrons sur ce qui est véritablement stratégique. M. le Conseiller VIQUERAT estime que la réponse qu'il a reçue à son postulat est lacunaire, je ne sais plus quel terme vous avez utilisé. Nous avons fait un gros travail derrière ce préavis, nous en discuterons dans le cadre de la Commission immobilière, mais la stratégie de la Ville, de la Commune, de la Municipalité, c'est d'acquérir des terrains véritablement utiles pour la collectivité dans plusieurs domaines, dans le domaine des activités artisanales et industrielles dans le cas qui nous occupe. Donc il n'était pas question pour nous d'envisager même l'acquisition du solde de la

parcelle pour ces deux raisons.

Nous avons quand même évoqué la chose avec les responsables de l'entreprise Flexcell hier, puisque nous avons signé hier l'acte de promesse de vente et d'achat, sous réserve de la décision du Conseil de ce soir, c'est ce que nous faisons toujours. Il s'avère effectivement que la société Flexcell n'est pas non plus très intéressée à nous octroyer ce droit, pas parce qu'ils ne veulent pas le faire pour une raison qui ne serait pas très glorieuse, simplement parce qu'ils ont eux-mêmes la volonté de s'en sortir, d'abord, donc développer leur outil de production, et, le cas échéant, de vendre encore une parcelle à l'arrière à une société privée, ce qui est de leur bon droit.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que je pouvais vous dire.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.45PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 13'813 m² de la parcelle n° 548, propriété de VHT-Technologies SA au prix de Fr. 200.-- m² ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'900'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1305 «Acquisition parcelle 548 propriété de Flexcell ».

**9. PRÉAVIS N°
PR10.46PR**

CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2010.

📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

Discussion sur article 1

1. Administration générale

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Le chiffre n'est pas compliqué, c'est le premier, 100.3101, fournitures du bureau, imprimés et

100 Conseil communal

100.3101 Fournit.bureau,
imprimés, consom.

consommables. Bon, sur le moment, je voulais dire, mais pourquoi est-ce que nous n'attendons pas le budget pour le faire, mais apparemment, c'est un crédit complémentaire, donc il y a déjà eu un chiffre au budget. Mais quand même, je trouve un peu dommage que nous comptions les billets par machine alors qu'il y a des jeunes ou des moins jeunes qui sont toujours contents de faire du dépouillement, c'est une excellente instruction civique. Alors je voulais dire cet avis-là à l'occasion de ce budget.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je me permets de répondre à Mme GRAND puisque je fais partie du Bureau.

L'achat de la machine de dépouillement automatisé va clairement réduire l'engagement de jeunes, mais il faut aussi voir que nous sommes la deuxième ville du Canton, que nous ne sommes pas équipés, et que c'est plus qu'un vœu de la part du Canton, parce que nous avons des horaires pour donner les résultats. Et malheureusement nous n'avons pas les moyens de faire autrement, la Ville s'agrandit et il faut savoir de temps en temps s'automatiser.

Cela ne veut pas dire que nous n'aurons plus de jeunes, et pour toutes les élections, cela restera la même chose que jusqu'à présent.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10. 46PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2010 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 891'400.- et une augmentation des revenus de Fr. 59'000.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Excédent de charges prévus au budget 2010 | - 414'800 |
| - augmentation des charges 1 ^{ère} série | - 804'200 |
| + augmentation des revenus 1 ^{ère} série | 0 |

| | <u>Modifications des charges</u> | <u>Modifications des revenus</u> | |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| 1. Administration générale | 268'700 | | |
| 3. Bâtiments et urbanisme | 149'000 | | |
| 4. Travaux et environnement | 40'900 | | |
| 5. Education et Jeunesse | 120'200 | 59'000 | |
| 6. Police et sports | 185'600 | | |
| 8. Service des Energies | 127'000 | | |
| Charges supplémentaires | 891'400 | | - 891'400 |
| Revenus supplémentaires | | 59'000 | + 59'000 |
| Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires | | | - 2'051'400 |

**10. PRÉAVIS N°
PR10.44PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2011.

📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Martine FREY TAILLARD donne lecture des remarques : *Avec l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale et la bascule des points d'impôts qui lui est liée, le budget 2011 n'est pas entièrement comparable aux budgets précédents. Sur le fond, il est néanmoins guidé par les mêmes priorités, à savoir la volonté de contenir les dépenses et le maintien d'une marge d'autofinancement suffisante.*

Il reflète avec une acuité particulière le subtil et difficile dosage mis en œuvre pour maîtriser un endettement en hausse et permettre malgré tout le développement harmonieux et ambitieux d'une ville en pleine expansion, tout en préservant la qualité des prestations.

La Commission regrette que la Municipalité ne prenne toujours pas de mesures visant à supprimer le stand de tir, dont le coût s'avère important en regard de l'utilisation qui en est faite. Ceci permettrait une intéressante revalorisation de ce site.

La Commission rappelle qu'elle demande depuis longtemps de recourir à des préavis globaux pour les travaux d'entretien des différents réseaux, les grands chantiers continuant d'être traités dans le cadre de préavis spécifiques.

La majorité de la Commission annonce qu'elle dépose un amendement à l'article 1 du budget en proposant, au compte 710. 3659 Aide au développement, de faire passer la contribution de Frs. 1.50 à Frs. 2.- par habitant. Ainsi, le poste budgétaire en question augmenterait de CHF 13'200.-. Par ce biais, la majorité de la Commission demande à la Municipalité de consolider son engagement auprès de la Fédération vaudoise de coopération. Cet amendement a été accepté par la Commission par 5 voix pour et 4 contre.

Elle termine en lisant les conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL:

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vous lis les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Merci également de donner le numéro du compte sur lequel vous

entendez intervenir.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

1. Administration générale
180 Transports publics

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Tout d'abord, j'aimerais remercier la Municipalité pour ses différentes actions d'informations concernant le nouvel horaire de Travys et Mobilis. C'est un vrai travail de vulgarisation et les aînés, soit les bénéficiaires d'une rente AVS, ont reçu personnellement une lettre avec moult détails et rabais spéciaux consentis pour eux. Mais au sujet de Travys et de Mobilis en général, je souhaite savoir comment la Municipalité a traité le problème, que je qualifierai de ségrégation, d'accorder les rabais spéciaux aux aînés, « aux seniors 9 », c'est comme cela qu'on nous appelle, seulement depuis 9h00 le matin.

Bientôt les dirigeants de ce jour seront aussi des rentiers AVS. Auront-ils encore le même raisonnement ? Il y a des aînés qui ont encore des activités et qui se lèvent tôt.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ, malheureusement, la Municipalité n'est pour rien dans cette affaire.

Il faut remonter de deux niveaux pour comprendre ce qui se passe au niveau de la fixation des tarifs dans les transports publics. Il fut un temps, pas si lointain, durant lequel les collectivités publiques avaient un droit de regard sur le tarif des billets des transports publics. La modification de la loi fédérale, il y a quelques années de cela, a modifié la donne, dans ce sens que ce sont maintenant les entreprises de transports qui sont seuls maîtres à bord pour fixer le prix des billets. Dans les communautés tarifaires, les entreprises des transports se réunissent, par leurs directions, pas par leur conseils d'administration, pour discuter, négocier, à la fois pour ce qui est de Mobilis, puisqu'il y a une extension des conditions de cette extension et négocient également entre elles les tarifs des billets et abonnements.

Il s'avère que nos tarifs étaient plus bas qu'ailleurs. Vous l'avez compris, nous avons dû nous adapter. Cela a constitué une augmentation considérable pour une catégorie d'usagers, notamment les personnes âgées, ou celles qui restent dans les deux zones Mobilis d'agglomération urbaine.

Donc la Municipalité a pris la décision, suivie par le Conseil, de soutenir les usagers les plus affectés par ces augmentations par une subvention. Concernant le point que vous évoquez, à savoir la limitation de la période d'utilisation possible de ces abonnements seniors, il faut savoir que de nombreuses zones dans le Canton n'ont pas le tarif senior, il n'y a que quelques zones urbaines, Lausanne, Yverdon, qui ont un tarif senior, donc il a fallu déjà régler le problème pour que l'ensemble du réseau Mobilis accepte ce réseau senior et ensuite il y a des problèmes de coût qui ont dû être résolus. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, mais toujours est-il qu'il y a eu beaucoup de débats, et une confrontation assez nette entre la zone couverte par les transports publics lausannois et le reste du Canton, qui ont conduit à prendre cette décision et qui ont conduit, plus tard encore, à une réaction très vive de la part du Conseil d'administration des TL. Celle-ci a fait l'objet d'une communication dans les médias, mais était relativement malvenue parce que d'après les informations que nous avons obtenues, tout cela est arrivé en raison d'un changement de cap des TL qui pèsent évidemment d'un poids important dans la communauté tarifaire mais qui ne pèsent plus autant qu'auparavant.

Donc, les choses sont ainsi aujourd'hui pour cette année en tous cas, les négociations doivent encore se poursuivre, mais il est vraisemblable que pour cet aspect-là des choses, il soit difficile de revenir en arrière puisque que les CFF qui, eux, prennent de plus en plus de poids dans notre communauté tarifaire, ne sont pas favorables à un abonnement senior sur

l'ensemble du réseau national, puisque, là, nous dépassons les frontières cantonales, abonnement senior qui pourrait être utilisé également pendant les heures de pointe. Donc, c'est un débat qui nous dépasse largement, nous faisons ce que nous pouvons pour atténuer les effets de décisions qui sont prises ailleurs.

4. Travaux et
environnement

455 Déchets

455.4342.01 Taxe au sac

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Au point 455.4342.01, taxe au sac, je me demande pourquoi cette somme est déjà mise au budget alors que le préavis n'a pas été voté au niveau du Conseil communal.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Des Conseillers ont demandé à la Municipalité d'anticiper et prévoir, et comme nous avons déposé un préavis et que nous espérons bien qu'il va passer, et que l'introduction de la taxe interviendra l'année prochaine, nous avons anticipé le montant qui était prévu. Mais évidemment, si nous n'introduisons pas la taxe, le montant ne sera pas dépensé. Il y a d'autres postes du budget qui sont concernés également.

5. Education et Jeunesse

717 Jeunesse
administration

717.3185 Prestation de
tiers

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

J'interviens en mon nom et pas au nom de la Commission des finances. Je propose un amendement à la rubrique Jeunesse administration, au compte 717.3185, prestation de tiers. Il concerne l'association Mosaïque-jeunes. En effet, c'est sous ce compte qu'en 2009 la Municipalité avait versé une somme de Fr.10'000.-- à cette association. Cette aide n'a malheureusement pas été reconduite en 2010 et n'a pas été prévue pour 2011. Or, Mosaïque-jeune se trouve en difficulté financière, comme vous le savez peut-être.

Cette association offre des prestations indispensables aux enfants et aux familles de notre Ville : soutien scolaire, ateliers sociaux-éducatifs et bilans psychologiques. Par soutien scolaire, on entend non seulement une aide aux devoirs mais aussi à la planification du travail et à la mise en œuvre de stratégies d'apprentissages personnalisés. Mosaïque-jeunes est ouvert à tous les enfants, une certaine actuellement, et en particulier à ceux qui ont des difficultés d'attention, de langage, et ceux qui doivent surmonter différents traumatismes.

Les écolages sont très modestes pour permettre aux parents qui ont peu de moyens d'y inscrire leurs enfants. L'équipe est formée d'une psychologue, d'enseignants spécialisés, d'enseignants et de personnes ayant une formation dans le domaine médical. Elle fonctionne avec l'assistance de nombreux bénévoles. Si cette structure devait fermer ces portes, ce serait une grande perte pour notre ville.

Je pense que notre Conseil doit faire un geste de soutien et montrer qu'il souhaite la pérennité de Mosaïque-jeunes en acceptant cet amendement qui est donc le suivant : le compte 717.3185 prestation de tiers, figurant à la rubrique Jeunesse et administration du dicastère Education et jeunesse est augmenté de 10%, à savoir de Fr. 13'000.--. Ce montant supplémentaire sera versé à l'association Mosaïque jeune.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un amendement de Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD. Je vous donne lecture de l'article 97 du règlement du Conseil :

Article 97 : les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration d'un poste de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées.

Discussion s/ amendement

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF soutient l'amendement de notre collègue Martine FREY TAILLARD pour les

trois raisons suivantes : tout d'abord en raison du travail remarquable qu'effectue Mosaïque-jeunes et qui correspond à un besoin réel pour les enfants et les adolescents qui rencontrent des difficultés d'intégration scolaire. Preuve en est que le Service de protection de la jeunesse, le SPJ, envoie à cette association un nombre toujours plus important d'élèves.

Deuxièmement, nous pensons que le montant de Fr. 13'000.-- sera bien investi puisqu'un jeune qui est soutenu dans sa scolarité évite en principe de multiples redoublements qui, on le sait, peut amener l'élève à rompre avec l'école avec tous les effets négatifs que cela comporte.

Et troisième raison, nous constatons que la Municipalité qui a décidé de ne pas reconduire son soutien à Mosaïque-jeunes a renvoyé l'association au Canton, qui l'a lui-même renvoyée à la Municipalité. Situation vous en conviendrez, plutôt cocasse. De toute évidence, cette partie de ping-pong n'a débouché sur rien. Enfin, j'invite la Municipalité à prendre langue avec le Service de protection de la jeunesse afin de trouver une issue favorable permettant de pérenniser ce soutien financier.

Pour ces diverses raisons, le groupe UDF vous invite chaleureusement à soutenir cet amendement.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La Municipalité vous demande de rejeter cet amendement.

Je vais pour cela expliquer peut-être l'historique de ce qu'est l'association Mosaïque-jeunes. Cette association s'est créée le 25 novembre 2005. Le 1^{er} février 2007, l'association engage à temps partiel une psychologue pour encadrer les bénévoles. Fin 2008, début 2009, cette association souhaite emménager dans de nouveaux locaux. Pour cela, elle s'approche de la Commune pour voir dans quelles mesures celle-ci pourrait donner une subvention qui permettrait également à l'association d'obtenir une subvention de la Loterie Romande. La Commune a répondu à Mosaïque-jeunes en octroyant une subvention de Fr. 10'000.-- tout en notant dans la lettre que cela ne préjuge aucunement de l'octroi d'une éventuelle autre subvention.

En août 2009, Mosaïque-Jeunes emménage dans ses nouveaux locaux, et à ce moment-là engage une psychologue à 40% et augmente le taux d'activité de la responsable pour arriver à un budget de Fr. 120'000.--, dont Fr 10'000.-- de loyer et Fr. 94'000.-- de salaires, sans que cela ne soit garanti par la Commune. Ensuite, évidemment, l'association s'approche de la Commune, en disant il nous manque finalement dans notre budget Fr. 50'000.--. Le budget de la Commune étant déjà fait, nous n'avons pas pu entrer en matière. Ensuite, l'association se rapproche à nouveau de la Commune.

Entre temps, il faut savoir que cette association est guidée par des principes chrétiens, et j'ai été interpellé à plusieurs reprises par des enseignants ou par des familles parce qu'il y avait une sorte de prosélytisme dans le cadre de cette association, ce qui fait que la Municipalité n'a pas pu entrer en matière pour une nouvelle subvention. Donc je vous demande de refuser l'amendement.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'ai bien entendu M. le Municipal à ce sujet, ces propos me surprennent. Alors, ok, vous pouvez à votre tour parler de prosélytisme. Nous, nous parlons d'enfants, que cette association soutient et que le Service de protection de la jeunesse envoie. Ce sont des enfants de notre ville, ce sont des enfants de notre région.

Ce que nous demandons ce soir, c'est un coup de pouce de la part de notre Commune en attendant que la question puisse être traitée au niveau du Canton qui renvoie à la Commune en disant que finalement c'est la Commune qui est responsable des principes parascolaires. Alors

c'est quand même une situation extrêmement difficile.

Moi j'entends bien M. le Municipal, mais ce que nous demandons en tout cas pour 2011, c'est un coup de main de notre Commune à l'égard de cette association en attendant que le Canton puisse réviser sa position. Dans tous les cas, j'invite la Municipalité à discuter avec le SPJ à ce sujet pour tenter de trouver une solution pour pérenniser ce financement. Mais, en tout cas, pour 2011 je vous invite à soutenir la proposition d'amendement de notre collègue.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Quant à moi, dans les contacts que j'ai eus avec cette association, je n'ai absolument pas remarqué de prosélytisme, mais cela, c'est mon expérience. Et je pense que cela correspond à un réel besoin, donc je vous demande de soutenir cet amendement.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Juste pour répondre à M. Maximilien BERNHARD : j'ai effectivement demandé à l'association de s'approcher du Canton. J'avais bien imaginé que la direction générale de l'enseignement obligatoire allait renvoyer l'association à la Commune puisque c'est elle qui a en charge les prestations parascolaires, mais vous le dites très justement, le SPJ, Service protection de la jeunesse, l'Association éducatif en milieu ouvert ainsi que l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants travaillent avec cette association donc ils peuvent aussi participer au financement.

Juste par rapport à l'aspect chrétien. Si je lis les statuts de l'Association, l'article 1 : « *L'association mosaïque est guidée par des principes chrétiens* ». je crois que c'est relativement clair. Je ne mets pas en cause les prestations de l'association, que nous soyons bien clairs. Je pense qu'il y a effectivement besoin d'un soutien pour certains élèves. Cela peut-être qu'il faudra que nous regardions au niveau des devoirs surveillés qu'organise la Commune pour éventuellement voir s'il faut apporter des modifications. Juste par rapport aux devoirs surveillés, il faut savoir que c'est à peu près Fr. 230'000.-- de coûts pour 402 élèves qui sont accueillis.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Nous n'allons pas faire une histoire pour ces Fr. 13'000.--. Mais simplement comme j'étais Municipal de l'Education et de la Jeunesse à l'époque où ces discussions ont eu lieu avec l'association, j'aimerais préciser qu'à l'époque, ils étaient logés dans des locaux peu confortables, certainement pas aussi agréables que ceux qu'ils ont aujourd'hui, mais nettement moins chers. C'est l'association elle-même qui a choisi d'aller prendre des locaux beaucoup plus chers juste à côté, dans un bâtiment que vous connaissez sans doute très bien, et sans l'accord du bailleur de fonds éventuel que devait être, d'après eux, la Commune, puisqu'ils avaient déjà déposé leur demande de subvention de Fr. 50'000.--.

Je crois qu'il y a aussi des règles à respecter, au-delà de l'aspect chrétien ou des risques de prosélytisme que nous avons dans cette association. Je vous rappelle que le principe de base d'une collectivité publique est de ne pas subventionner de telles associations, mais c'est vrai aussi au niveau politique, c'est vrai aussi pour beaucoup de choses.

Donc au-delà de cela, il faut aussi que cette association respecte un certain nombre de règles si elle souhaite être subventionnée, respecte des règles aussi par rapport aux frais qu'elle doit assumer, avant de les engager, le minimum c'est de demander l'avis du subventionneur éventuel.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est donc close, nous allons voter.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Il me semble que d'après l'article 97 de notre règlement, nous ne pouvons pas accepter cet amendement qui présente plus de 10% du poste existant au budget sans que cela ait été accepté par la Municipalité.

M. le Président Thierry GABERELL :

Excusez-moi, M. le Conseiller VIQUERAT, je me suis trompé quand j'ai dit que cela dépassait puisque c'est un poste à Fr. 133'000.-- et 10% ferait Fr. 13'300.-- . Je suis désolé, c'est moi qui vous ai induit en erreur.

Nous allons donc voter.

Vote s/ amendement

L'amendement, soit : « la rubrique budgétaire 717.3185 Prestations de tiers Poste Jeunesse et administration dans le dicastère Education et Jeunesse est augmenté de Fr. 13'000.- » **est refusé** à une courte majorité.

6. Police et sport

17 Sport

170 Bureau des sports

170'3653 Aide aux
sociétés sportives

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Concernant le compte 170.3653 « Aide aux sociétés sportives » pour un montant de Fr. 183'000.-- . Le montant budgété montre une augmentation d'environ Fr. 10'000.-- ce qui représente un supplément d'environ 6% par rapport à l'année dernière. Loin de vouloir remettre en question cette augmentation, le groupe socialiste souhaite néanmoins savoir quels critères, quelles règles dictent l'attribution de ces aides, quelle politique poursuit notre exécutif en matière d'aide aux sociétés sportives. Par exemple, le nombre de membres, l'existence d'un mouvement junior, les secteurs d'activité de ces clubs sont d'autant de critères qu'il serait utile de connaître.

Par ailleurs, les aides sportives employées par notre Commune revêtent des formes très diverses, toutes ne figurent naturellement pas dans le compte en question. Certaines sociétés obtiennent des facilités via la prise en charge de frais inhérents à la pratique de leur sport, comme l'entretien de terrains, de piscines, de salles de gymnastique, de pistes d'athlétisme, de terrains de rugby, de patinoires, de stands de tir, etc., autant d'exemples d'aides directes ou indirectes sans lesquelles la pratique de ces sports serait impossible.

Le nombre d'infrastructures qu'offrent notre Ville participe indéniablement à son attractivité, qui se mesure bien au-delà du bassin de notre population. Aussi afin d'avoir une meilleure visibilité de la politique conduite en matière d'aide aux sociétés sportives je me permettrai de présenter lors d'une prochaine séance une interpellation dans le but de mieux connaître les intentions de la Municipalité en la matière.

Pour l'heure, j'aimerais juste inviter le Municipal en charge de la Police et des sports à nous indiquer quelques-uns des critères d'attributions des aides prévues au compte en question, notamment en ce qui concerne les Fr. 10'000.-- supplémentaires demandés.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité, vous l'avez dit, M. le Conseiller, juge effectivement de cas en cas pour savoir si elle peut accorder une aide particulière via le budget évidemment. Dans le compte en question je peux répondre comme suit : la Municipalité a rajouté deux postes pour Fr. 18'000.-- pour deux demandes, une qui provenait du mouvement junior du badminton pour Fr. 13'000.-- et un soutien aux petits footex pour Fr. 5'000.--.

C'est donc de façon extrêmement ciblée, le mouvement junior et jeunesse, qui est à l'origine d'une augmentation de budget de Fr. 18'000.-- mais étant donné que nous n'avons que

Fr. 10'000.-- nous avons fait des économies un peu plus loin. Je vous remercie.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et je me réjouis que cet argent soit investi pour notre jeunesse.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Au groupe radical, apparenté au groupe libéral-radical, dont je suis le seul représentant, la remarque de la Commission des finances concernant le stand a choqué. Ma question est la suivante : l'ancien chef de la police administrative, ancien Commissaire et Chef de service, parti à la retraite dans son Valais natal, a sans doute laissé dans les tiroirs de la Municipalité un ou des projets concernant l'avenir du stand.

Sera-t-il souterrain, sera-t-il supprimé, ou démonté pour faire place à un nouveau quartier de villas ? Il y a tout de même plus de 500 tireurs qui représentent des sociétés de tir et les abbayes et, encore pour quelques années j'espère, plus de 1200 tireurs qui participent chaque année aux tirs obligatoires. Le stade n'est jamais tout rempli, la patinoire non plus, et le futur centre sportif aux Isles avec 1'000 places ne sera pas rempli toutes les semaines. On ne va pas les supprimer pour autant.

Malgré les incertitudes de l'avenir du stand, je peux déjà vous annoncer que la prochaine fête de tir, le tir est un sport national, aura lieu le 13 mars 2011, avec pour cible, la conquête de l'Hôtel de Ville. Il y aura une cible à 100 points et une autre cible à 7 points. Nous nous réjouissons déjà. Merci de réserver cette date.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

La majorité de la Commission des finances vous propose d'amender l'article 1 du budget en augmentant le compte 710.3659 aide au développement de Fr. 13'200.--. Ce montant correspond au passage de la contribution par habitant de Fr.1.50 à Fr. 2.--. Par cet appui financier supplémentaire, la Municipalité confirmerait son engagement auprès de la Fédération vaudoise de coopération, organisme qui gère le soutien de différentes associations à des projets sur place, dont les personnes concernées bénéficient directement et sûrement. A noter qu'une partie du montant de cette rubrique budgétaire, à savoir Fr. 10'000.-- ne concerne pas la FEDEVACO.

Conformément à l'article 97 de notre règlement, et comme la majoration demandée dépasse les 10%, la Municipalité a été informée par la Commission des finances et doit pouvoir se prononcer. Le texte de l'amendement est donc le suivant.

« Le compte 710.3659 Aide au développement, figurant dans la rubrique Service social communal du dicastère Service social et de la culture, est augmenté de Fr. 13'200. -»

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Le groupe socialiste, par mon entremise, exprime son soutien à cette demande d'amendement.

Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

C'est vrai que sans faire de prosélytisme, j'adhère aux valeurs de partage, et de générosité mais plus que l'argent, ce dont les ONG ont besoin, c'est aussi des mains, des hommes et des femmes qui se lèvent et qui vont dans les endroits où il y a des besoins et de la souffrance. Et

6. Police et sport

63 Police sanitaire

680 Stand de tir

Proposition d'amendement

7 Affaires sociales et Culture

710 Service social communal

710.3659 Aide au développement

Discussion s/amendement

je voulais profiter de cette occasion où l'on parle de donner, de donner de l'argent pour des pays étrangers qui sont en souffrance, de parler de toutes ces personnes qui depuis Yverdon, vont aussi sur le terrain.

Je pense en particulier à ma voisine qui est allée pendant 6 mois aider à Haïti en début de l'année, un médecin de la place d'Yverdon qui est allé soigner dans un hôpital-bateau au mois de mai, je pense aussi à une fille d'un de nos collègues du Conseil communal qui est allée cet été pendant plusieurs semaines aider les enfants des rues en Colombie et au Venezuela avec d'autres personnes d'Yverdon et de la région du Nord Vaudois.

J'ai encore une collègue de travail d'Yverdon qui le mois passé est partie pendant un mois travailler dans un hôpital au Togo, à Palimé. Et je suis sûre que vous tous, chers collègues, vous avez des proches qui vont aussi comme cela sur le terrain, pour donner un petit coup de pouce et plus qu'aider, plus que de donner de leur connaissance et de leur travail, ils parlent aussi de notre Ville d'Yverdon, ils portent aussi la Ville d'Yverdon, là-bas, au bout du monde, et je pense à ce proverbe qui dit : « Jette ton pain à la surface des eaux et avec le temps tu le récolteras » et je souhaite de tout cœur qu'un jour de bonnes choses reviendront à Yverdon de tout ce que ces gens ont pu donner depuis notre Ville dans ces pays lointains. Merci à tous.

M. le Président Thierry GABERELL :

Il nous faut encore entendre la Municipalité sur cette proposition d'amendement avant que nous puissions voter. La Municipalité est-elle prête à prendre position sur cet amendement ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Non seulement nous sommes prêts, mais nous devons prendre position, donc nous l'avons fait.

Nous avons discuté de cette proposition d'amendement, qui sur le fond évidemment est tout à fait respectable et que nous ne combattons pas sur le principe, mais que nous combattons sur la forme parce que nous estimons que le budget qui a été constitué, c'est la même chose à peu près que l'amendement précédent, est un budget qui est équilibré, qui a été réfléchi et qui ne devrait pas être modifié.

Mais l'autre raison, c'est que nous sommes déjà, quelque part, au-delà du montant de Fr. 2-- par habitant pour l'aide au développement puisqu'en plus des Fr.1.50 par habitant que nous mettons au budget, nous avons le montant prévu pour l'agence de la démocratie locale en Albanie à Fr. 10'000.-- et en plus, vous l'avez vu dans les crédits complémentaires, nous donnons chaque année au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains des montants peu importants, mais c'est toujours une contribution. Cette année, c'était Fr. 6000.-- au total pour des aides d'urgences dans les pays en développement qui subissent les effets notamment du réchauffement climatique.

C'est pourquoi la Municipalité vous propose de rejeter cet amendement.

M. le Président Thierry GABERELL:

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est donc close, nous allons voter.

Vote s/amendement

L'amendement soit : « La rubrique budgétaire 710.3659 Aide au développement émergeant au poste Service social communal du Dicastère affaires sociales et Culture est augmentée de Fr.13'200. --» **est accepté** par 39 voix contre 34 et 7 abstentions.

Je vous invite maintenant à passer à la page 9 de votre brochure ; comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

| | Budget 2011 | | Budget 2010 | |
|------------------------------|--------------------|-------------|----------------|-------------|
| | charges | revenus | charges | revenus |
| Administration générale | 12'853'170 | 1'196'500 | 10'491'050 | 1'100'500 |
| Finances | 30'299'600 | 106'038'300 | 27'278'010 | 95'745'700 |
| Bâtiments et urbanisme | 24'147'470 | 8'070'570 | 23'043'660 | 7'828'660 |
| Travaux et environnement | 20'891'430 | 6'533'000 | 20'731'760 | 5'713'200 |
| Education et Jeunesse | 8'957'480 | 4'043'500 | 9'403'340 | 3'987'600 |
| Police et sports | 20'744'510 | 9'300'300 | 19'936'950 | 9'401'950 |
| Affaires sociales et Culture | 28'108'460 | 3'975'000 | 22'223'600 | 3'779'180 |
| Service des Energies | 57'463'900 | 62'934'500 | 57'571'870 | 62'708'650 |
| Totaux | 203'466'020 | 202'091'670 | 190'680'240 | 190'265'440 |
| | | | | |
| Excédent de charges | 1'374'350 | | 414'800 | |

Autofinancement

| | Budget 2011 | Budget 2010 |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice | - 1'374'350 | - 414'800 |
| Amortissements | 13'801'300 | 13'303'200 |
| Attributions aux fonds | 2'186'900 | 2'420'300 |
| Prélèvements aux fonds | - 385'000 | - 537'900 |
| Autofinancement | 14'228'850 | 14'770'800 |

M. le Président Thierry GABERELL :*Discussion sur article 1*

La parole n'est plus demandée.

Vote**L'article 1 amendé est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

Vote**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Le groupe socialiste désire faire part de sa satisfaction à la lecture de ce budget. Le budget est un acte politique important qui renseigne mieux que bien des programmes sur les intentions de la Municipalité. A ce titre, nous constatons notamment une progression des effectifs de l'administration communale allant de pair avec la croissance de la Ville. Cette croissance est due notamment à des nouveaux postes dans le domaine de l'accueil de jour mais également de la sécurité. Un accent a également été mis sur la formation. A titre plus personnel, je me réjouis de la forte hausse de la subvention à l'Amalgame. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, c'est à l'unanimité du groupe que nous soutiendrons ce budget au vote final et nous vous enjoignons à faire de même.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.44PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2011

| | Mouvement financier | Imputations Internes | Totaux |
|---------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|
| Charges | 173'071'450 | 30'394'570 | 203'466'020 |
| Revenus | 171'697'100 | 30'394'570 | 202'091'670 |
| Excédent de charges | 1'374'350 | 0 | 1'374'350 |

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.--.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries l'une en juin, l'autre en décembre.

**11. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIERES**

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme annoncé lors de notre dernier Conseil communal, la démission de Mme Soufia FÉKIH du Conseil communal laisse un siège de membre vacant à la Commission des affaires immobilières. Il convient donc de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD:

Le groupe S & E vous présente la candidature de Mathias HUMBERT.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée

À l'unanimité, **M. Mathias HUMBERT est élu comme membre de la Commission des affaires immobilières.**

M. Mathias HUMBERT, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette Commission.

**12. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DES
PÉTITIONS.**

M. le Président Thierry GABERELL :

La démission de Mme Soufia FÉKIH du Conseil communal laisse aussi un siège de membre suppléant vacant à la Commission des pétitions. Il convient aujourd'hui de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD:

Le groupe S & E vous présente la candidature de Gnanaseelan SUBRAMANIAM

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée

À l'unanimité, **M. Gnanaseelan SUBRAMANIAM est élu comme membre suppléant de la Commission des pétitions.**

M. Gnanaseelan SUBRAMANIAM, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette Commission.

**13. NOMINATION DE LA
COMMISSION DE
GESTION POUR
L'ANNÉE 2011.**

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous devons nommer la Commission de gestion pour l'année 2011, conformément à l'ancien article 36 de notre règlement. Elle est désignée pour un an lors de la dernière séance de l'exercice annuelle qu'elle doit examiner. Il s'agit donc ce soir d'en élire les membres et les membres suppléants pour l'année prochaine.

La Commission de gestion pourra être élue pour une durée de cinq ans dès la prochaine législature.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Le groupe socialiste vous présente les candidatures de :

Membres : Josy TESSA
Alfons REITER
Jean-Louis KLAUS
Suppléant : Jean-Marc COUSIN

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Membre : Alain WILLOMMET
Suppléant : Jean-Claude DYENS

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

Membre : Sylvain PITTET
Suppléant : Carmen TANNER

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Jean-David CHAPUIS
Suppléant : David WUILLAMOZ

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Le groupe radical- libéral vous présente les candidatures de :

Membres : Catherine CARP
Eric GENTIZON
Suppléants : Steves BUCHS
Aude BRIAND

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe S&E vous présente la candidature de :

Membre : Martine FREY TAILLARD
Suppléant : Bexhet HALIMI

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a 16 candidatures pour 16 postes à repourvoir, je vous propose à nouveau, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 41 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

Vote à main levée

Les 16 candidats ci-dessous sont élus à l'unanimité et forme la nouvelle Commission de gestion :

Membres : Mmes Catherine CARP, Martine FREY TAILLARD, Josy TESSA, MM. Jean-David

CHAPUIS, Eric GENTIZON, Jean-Louis KLAUS, Sylvain PITTET, Alfons REITER et Alain WILLOMMET.

Suppléants : Mmes Aude BRIAND, Carmen TANNER, MM. Steves BUCHS, Jean-Marc COUSIN, Jean-Claude DYENS, Bexhet HALIMI et David WUILLAMOZ.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Je prie la nouvelle Commission de gestion de rester dans la salle en fin de séance pour que nous puissions parler de notre première séance en janvier.

M. le Président Thierry GABERELL :

Mesdames et Messieurs, je vous félicite de votre élection, et je vous souhaite de vivre des moments passionnants au cours des nombreuses séances de cette très importante Commission.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (Demande de sortie du capital-actions de La Télé)

La chaîne valdo-fribourgeoise La Télé a annoncé récemment une recapitalisation de plus de 1 million de francs destinée à assainir une partie de ses pertes, ceci alors qu'on nous avait assuré, au moment de voter l'entrée d'Yverdon dans le capital-actions de la société, que le business plan tenait la route.

Yverdon ne participe pas à cette recapitalisation parce que la Municipalité n'a pas voulu le faire mais également parce que cela ne nous a apparemment même pas été proposé. De nouveaux gros actionnaires font maintenant leur apparition, notamment le centre patronal, les retraites populaires et l'ECA. Cette augmentation de capital diminue ainsi le poids d'Yverdon dans le capital-actions de la chaîne d'autant plus que celui-ci a été réduit avant d'être augmenté. Les Fr. 250'000.-- que nous avons investis ne valent donc aujourd'hui plus autant.

Or, force est de constater, encore une fois, que la Ville d'Yverdon est déjà peu présente dans la grille de la chaîne, que malgré tout ce que nous a assuré M. Christophe RASCH par la bouche de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, il n'y a plus, ou presque plus, de journalistes qui couvrent la région, que, en l'absence de chiffres d'audience régionaux, nous ne savons même pas si le public yverdonnois regarde effectivement cette chaîne. Deux solutions se présentent ainsi à nous. Soit nous considérons qu'il est encore possible de tirer son épingle du jeu à l'avenir, soit, deuxième solution, il faut retirer nos billes de La Télé. La première solution me paraît illusoire. L'expérience nous a prouvé que l'offre de La Télé ne satisfaisait pas les besoins d'Yverdon, et la nouvelle structure du capital-actions de la chaîne risque de rendre les choses pire encore.

En vue des circonstances, la deuxième solution, elle, pourrait avoir de l'intérêt, d'autant plus que des efforts sont faits actuellement pour mettre sur pied une nouvelle chaîne locale, qui elle, pourrait remplir son rôle d'information aux citoyens yverdonnois. Les fonds aujourd'hui bloqués dans le capital de La Télé pourraient ainsi être mieux investis ailleurs. Vendre nos actions nécessiteraient bien sûr de pouvoir le faire, c'est-à-dire notamment de trouver des acheteurs. C'est pourquoi je vous propose ce soir un postulat, et non pas une motion, un postulat qui demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de sortir du capital-actions de La Télé.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre

règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur postulat

Mme la Conseillère Cesla AMARELLE :

Je comprends les critiques et les doutes qui sont émis par la postulante, dans la mesure où nous avons aussi une série de questions concernant cette opération de recapitalisation. Toutefois, pour notre part, nous allons nous abstenir parce que nous considérons que ce postulat est un petit peu précipité. La postulante l'a bien dit, il y a effectivement deux hypothèses de travail.

La première, c'est d'envisager de réinvestir du pouvoir dans le capital-actions de la société. Je vous rappelle qu'il y a une opération de recapitalisation qui est prévue en juin 2011, donc, je ne sais pas si c'est illusoire, mais, à notre avis, il serait tout à fait possible d'envisager, d'une part, de poser des questions à La Télé, de demander que la structuration tant financière, administrative que rédactionnelle soit clarifiée, parce qu'à notre avis, il y a une structure directionnelle qui est totalement illégale au sens de l'article 44 de la LRTV (loi sur la radio et la télévision) et, d'autre part, de clarifier la recapitalisation qui aura lieu en juin 2011.

A notre avis, c'est cette hypothèse de travail qui nous semble la plus solide par rapport à cette deuxième hypothèse qui consiste à sortir de la société. Si nous sortons de La Télé, qu'est-ce qu'il reste ? Il reste le fait qu'effectivement, nous allons faire finalement ce qu'essaye de faire Lausanne avec Télé-Brélaz, c'est comme cela qu'on l'appelle dans les médias et je trouve que ce n'est pas si faux, parce que finalement cela consiste à faire quoi ? Cela consiste à faire que la Municipalité mandate une boîte de production. Moi, à titre personnel, je suis très attachée au fait que l'information soit cadrée par une rédaction, par des journalistes professionnels. Cela ne suffit pas d'alimenter les citoyens par des mandats d'une boîte de production. A mon avis, c'est nécessaire de donner aux citoyens, surtout en période électorale, ce n'est pas unique, cela ne veut pas dire qu'il faut s'opposer à cela, mais qu'il est beaucoup plus viable de donner aux citoyens et à la population une information qui est délivrée par une rédaction.

C'est clair qu'actuellement La Télé prête le flan sur toute une série de domaines sur cette question, mais je pense qu'il est un tout petit peu précipité de d'ores et déjà orienter la Municipalité dans une opération de sortie du capital. Je pense qu'il est encore temps d'essayer d'avoir des discussions avec La Télé pour réinvestir du pouvoir de la part des Municipalités, des communes qui ont déjà investi pour faire en sorte qu'on puisse, dans le cadre des prochaines opérations, revenir à un moyen terme, sur ces questions.

Mme la Conseillère Marianne SAVARY :

Pour défendre quelques instants encore mon postulat, je dirai tout d'abord que justement, c'est un postulat. C'est-à-dire que ce que nous demandons à la Municipalité, ce n'est pas de vendre séance tenante l'entier de ses actions, mais de réfléchir à l'opportunité et à la possibilité de le faire. Après, cela permet une marge de manœuvre à la Municipalité, si elle voit que cela ne coïncide pas du tout avec ses intérêts, éventuellement, d'affiner le tir.

Mais je dirai quand même que depuis des mois, j'allais dire des années, mais depuis des mois en tout cas que je prends la parole sur cet objet, il me semble que le mécontentement des yverdonnois est extrêmement palpable à ce sujet, non seulement parce qu'on a l'impression que la télévision vit et évolue sans Yverdon mais aussi parce qu'on sent que la structure même de cette chaîne valdo-fribourgeoise qui couvre un énorme territoire, ne peut pas par essence quelque part, assurer les informations aux citoyens qui seraient nécessaires. Mme Cesla AMARELLE a parlé toute à l'heure d'une chaîne locale. Voilà ce que j'ai à dire pour ma défense, merci, M. le Président.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je tiens à dire tout de même une chose : il ne faut pas oublier que La Télé a la concession, qu'on le veuille ou non. Elle est en train de remplir les conditions par rapport à cette concession, jusqu'à preuve du contraire, c'est dommageable qu'on s'isole complètement de cette Télé qui est quand même régional, même si on n'a pas grand-chose à y voir du côté d'Yverdon-les-Bains. Il suffirait de tellement peu de choses, ne serait-ce que d'acheter des GPS aux journalistes qui sont censés couvrir la région, comme cela, ils trouveraient, au moins depuis Lausanne, la direction d'Yverdon-les-Bains. Ne serait-ce que cela !

Mais je crois effectivement que ce serait une erreur de quitter, du jour au lendemain, le giron des actionnaires. Il vaudrait mieux, par le postulat que vous déposez, Mme la Conseillère, faire pression et montrer notre mécontentement au travers de ce genre de geste politique et je crois que c'est cela qu'il faut soutenir et non le retrait pur et simple des actions de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Le moins que l'on puisse dire est que La Télé fait parler d'elle dans ce Conseil puisqu'il ne se passe pas une séance sans que l'on évoque la question. C'est vrai que la déception est là, mais pouvait-il en être autrement ? Nous avons une télévision locale, nous avons maintenant une télévision qui a un périmètre beaucoup plus vaste, une concession qui est aussi très différente de celle que Canal Nord-vaudois avait à l'époque et en plus avec les difficultés qu'elle a rencontrées au cours de ces premiers mois d'existence, nous ne pouvions pas espérer ou imaginer avoir le même service que nous avons eu à l'époque. Donc la déception est normale. Savoir s'il faut se retirer ou pas du capital-actions de La Télé, pour nous aujourd'hui c'est encore une question qui n'est pas résolue, évidemment.

Donc je ne vois pas de problème particulier à étudier cette question-là, sous l'angle que vous proposez Mme la Conseillère, mais avec les éléments évoqués par Mme la Conseillère AMARELLE qui essaye de voir les choses dans une autre perspective et c'est peut-être aussi de cette manière là qu'il faut les voir, parce qu'il faut bien mesurer quel intérêt nous avons à rester dans le capital. Quel pouvoir d'influence pouvons-nous avoir, non pas tout seul mais avec les autres collectivités publiques, avant de prendre cette décision, et de voir aussi dans quel sens va aller la politique et la stratégie de La Télé. Il y a déjà eu des modifications, peu significatives à mon sens, mais quand même des modifications notamment, en termes de programmation, et nous pouvons espérer qu'elle évolue dans le bon sens avec le nouveau capital qu'elle a obtenu.

Donc je dirai oui au postulat, mais avec les éléments qu'a apporté Mme AMARELLE et sans précipitation aucune, puisque nous avons quelques mois devant nous jusqu'à la prochaine assemblée générale et la nouvelle augmentation du capital pour prendre des décisions à ce sujet. C'est une période que nous mettrons à profit pour obtenir plus d'informations pour discuter avec nos collègues des autres villes qui sont également actionnaires de cette télévision.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Vu que nous parlons de télévision : La Télé sera là, samedi matin au marché de Noël, je vous invite tous à venir si vous voulez être filmés, merci !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de Mme Cesla AMARELLE (La "Télé" : se dirige-t-on vers un organe patronal ?)

Comme l'a clairement indiqué Mme Marianne SAVARY, il y a quelques jours, nous avons appris l'entrée d'une petite dizaine de nouveaux actionnaires dans le capital de La Télé parmi lesquels : la Fédération patronale vaudoise, l'Etablissement Cantonal d'Assurance et les Retraites populaires. Cette situation laisse perplexe quant aux éléments qui ont pu motiver ces nouveaux financeurs qui sont dûment estampillés vaudois et uniquement vaudois, à entrer dans le capital de la télé valdo-fribourgeoise.

Plus précisément, le groupe socialiste s'étonne du partenariat avec la Fédération patronale vaudoise, qui est un organisme à but ouvertement idéologique puisque, par ses statuts, elle « *promeut l'économie privée et elle défend les entreprises et les organisations professionnelles contre les solutions étatiques, collectivistes et centralisatrices* ». Le groupe PS est d'autant plus inquiet que, contrairement à d'autres médias, La Télé n'opère depuis peu plus de différence entre sa direction administrative, financière et sa direction rédactionnelle. La fusion de ces cahiers des charges peut constituer, à notre sens, une menace d'autant plus importante pour la liberté rédactionnelle des journalistes. Si on pouvait clairement s'inquiéter de l'arrivée de Christoph BLOCHER dans la Basler Zeitung, il n'en demeurerait pas moins que le but officiel de sa société n'était pas idéologique, contrairement au Centre patronal vaudois dont c'est l'une des principales fonctions.

Pour le surplus, le PS va quant à lui interpeller l'Office fédéral de la communication, l'OFCOM, sur cette situation totalement inédite dans le paysage médiatique en s'appuyant sur l'article 44 LRTV. Au-delà de cette question, c'est l'avenir de La Télé qui est en jeu et la garantie quant au maintien de sa liberté rédactionnelle et sa mission de proximité.

Soucieux de cette liberté rédactionnelle et en l'absence de toute communication rassurante de la part de ses dirigeants, je pose au nom du groupe PS les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la nature des opérations financières qui ont été décidées par l'Assemblée générale des actionnaires ? Quels sont les nouveaux actionnaires et quelle est leur part relative au capital de la société ? Y a-t-il aussi des nouveaux actionnaires fribourgeois ? Comment ont-ils été démarchés, puis convaincus ? Face à eux, des engagements ont-ils été pris en terme de résultat financier ? Leur participation au capital aura-t-elle une influence sur la ligne éditoriale ?
2. L'augmentation du capital a aussi été souscrite par des anciens actionnaires, à quelle hauteur et lesquels ?
3. Le Conseil d'administration sera-t-il remanié à la suite de ces opérations ?
4. Quelles sont les prévisions financières quant aux comptes et au bilan 2010 de la Télé ? Que prévoit le nouveau business plan et quelles sont les hypothèses de travail qui ont conduit à prévoir une seconde recapitalisation en 2011 ?
5. Le départ annoncé du rédacteur en chef actuel est-il en lien avec ces opérations d'actionariat ?
6. Comment la Municipalité évalue la situation qui réunit sur une seule personne la direction administrative, financière et rédactionnelle ? Compte tenu de la teneur de l'article 44 lettres e et g LRTV, l'organisation de la direction est-elle considérée comme légale ?
7. Comment les collectivités publiques (Yverdon mais aussi Lausanne, etc.) se positionnent-elles dans un processus qui voit se diluer leur part de capital et croître leur insatisfaction quant à la qualité des programmes ?
8. En lien avec le postulat Savary, comment est-ce que la Municipalité si elle répond au postulat Savary dans le sens et l'orientation de la postulante, comment va-t-elle faire pour obtenir une concession d'envergure uniquement vaudoise ou yverdonnoise ?

Je pense que c'est l'ensemble de ces questions qui sont relativement complètes. Je n'attends évidemment pas de réponses immédiates. Ce sont me semble-t-il des questions qui peuvent permettre de circonscrire l'ensemble de la problématique qui est effectivement assez complexe. Merci de votre attention et votre patience.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Je répondrai effectivement Mme la Conseillère à vos questions lors d'une de nos prochaines séances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réglementation pour les octrois de mandats à des PME).

Tout au long de l'année, la Municipalité octroie des mandats (au sens large) à des PME ou à des privés, portant sur des interventions dans des bâtiments communaux (chauffage, serrurerie, par exemple), sur des travaux extérieurs (aménagement jardiniers), sur des études (ingénieurs, publicité), etc. etc. etc...

Ces mandats, lorsqu'ils atteignent un certain montant, une certaine valeur, sont soumis à une procédure dite des marchés publics. Le choix de l'attributaire du mandat doit alors être effectué par la Municipalité en tenant compte de critères relativement précis qui sont prévus par cette législation.

Mon intervention, elle, porte sur l'octroi des mandats qui n'obéissent pas à ces règles dites des marchés publics. Plus précisément, pour ces autres mandats, une certaine latitude est laissée à la Municipalité, puisqu'ils sont soumis aux règles - de droit privé - de notre Code fédéral des Obligations.

Mes questions à notre Municipalité sont donc les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle édicté des règles - ou à tout le moins des principes - en relation avec le choix des bénéficiaires de mandats au sens large de droit privé qui ne sont pas soumis à la législation sur les marchés publics ?
2. Si tel est le cas, quelles sont ces règles ou ces principes ?
3. Les services communaux ont-ils une marge de manœuvre à ce sujet ?
4. Les privés ou les PME yverdonnois sont-ils choisis en priorité – étant rappelé ici qu'ils offrent des places de travail aux yverdonnois et paient des impôts à notre ville - ce qui me semblerait tout à fait cohérent et même opportun ?
5. Notre Municipalité peut-elle confirmer qu'une priorité est donnée aux entreprises ou aux privés de la place yverdonnoise ?

Je remercie notre Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je souhaite que la Municipalité réponde par écrit lors d'une prochaine séance, parce que vous nous réclamez l'énoncé de divers principes, que ces principes font l'objet d'un règlement, que nous n'avons évidemment pas le règlement sous la main et que nous allons vous en faire une synthèse.

Pour vous convaincre, parce que nos seules affirmations n'y suffiront peut-être pas, nous vous donnerons des chiffres à l'appui, parce que nous tenons, au niveau de la Municipalité, un rôle, des mandats qui sont attribués, des contrats, des adjudications qui sont faites de telle façon

que nous savons exactement, lorsqu'il s'agit de décider d'une adjudication, ce qui a déjà été adjugé à telle ou telle entreprise, et quels sont les montants que telle ou telle entreprise a d'ores et déjà reçus au cours des années précédentes. Cela permet à la Municipalité d'effectuer un certain choix, parce que la Municipalité est soucieuse d'assurer une égalité de traitement entre toutes les entreprises de la région.

Il faut aussi savoir que lorsqu'une adjudication est décidée, il y a souvent des entreprises extérieures à la Ville qui ont présenté une offre. Tout d'abord, parce qu'il y a une publication et que les entreprises extérieures peuvent faire acte de candidature et d'autres part parce que nous souhaitons qu'il y ait un regard extérieur qui nous permette de savoir si les prix qui sont fixés à Yverdon-les-Bains sont effectivement les prix du marché. A partir de cela, le montant du prix est certes déterminant, mais lorsqu'une entreprise yverdonnoise est en deuxième position par rapport à une entreprise extérieure, compte tenu du fait que l'entreprise yverdonnoise paie des impôts à Yverdon-les-Bains, verse des salaires à des habitants d'Yverdon-les-Bains qui eux-mêmes paient des impôts, à partir de cela, nous avons la possibilité, de par le règlement qui existe, d'attribuer à l'entreprise yverdonnoise même si elle est plus chère, à la condition que la différence de prix ne dépasse pas, c'est variable en fonction des matières, entre 3,5 et 5%. Cela veut dire que si, une entreprise yverdonnoise est de 10% plus chère qu'une entreprise extérieure, la question ne se posera pas et cela sera l'entreprise extérieure qui aura l'adjudication. Si, en revanche, l'entreprise yverdonnoise est plus chère dans une limite de l'ordre de 3,5 à 5% , c'est la règle, d'après le règlement, que cela sera l'entreprise yverdonnoise qui aura l'adjudication nonobstant le fait qu'elle est plus chère.

Voilà en gros les principes qui régissent l'attribution de mandats et des adjudications. Il y a un tournoi et il y a le souci de faire en sorte que l'égalité de traitement soit respectée sous réserve de cette petite question de pourcentage lorsqu'il s'agit de mettre en concurrence une entreprise yverdonnoise à l'égard d'une entreprise extérieure.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Fermeture du pont de la rue de Montagny).

C'est une interpellation qui a été soutenue, comme le règlement le prévoit, par 5 membres du Conseil au moins.

Elle porte sur la fermeture projetée dans trois jours du pont de la rue de Montagny et c'est une interpellation que le groupe libéral-radical a l'honneur de vous faire.

Comme bon nombre d'Yverdonnois, j'ai été très surpris d'apprendre par la bande, si vous me permettez l'expression, la fermeture à l'essai, au 12 décembre, du pont de la rue de Montagny, à la circulation routière. Selon les renseignements que j'ai pu recueillir, seuls les bus seront désormais autorisés à transiter par cet axe que les Yverdonnois peuvent emprunter actuellement d'une manière très pratique pour éviter de passer par notre centre-ville. À mon souvenir aucun accident n'y a eu lieu récemment.

Si j'ai dit, il y a quelques instants, que l'information est parvenue par la bande, c'est précisément parce qu'aucune information officielle n'a été donnée par nos autorités sur cette fermeture, programmée pour dimanche, avant aujourd'hui à 15h40, par un courriel adressé aux Conseillers communaux par Mme la Déléguée à la communication, c'est-à-dire 3 jours avant la fermeture de ce pont. C'est donc l'information officielle que nous recevons.

Une association, je peux l'annoncer, a été créée il y a peu. C'est une association qui est composée à l'heure actuelle de 140 membres, et il y en aura nettement plus, je peux vous l'assurer. Cette association est née spontanément. Elle se réunira d'ailleurs en assemblée générale le 14 décembre, juste après la fermeture, peut-être, du pont. J'invite tous ceux qui souhaitent y adhérer à me contacter. Les cotisations sont très peu chères, elles sont de Fr. 20.-

par adhérent. Pour la petite histoire.

Par ailleurs, toujours en relation avec ce même sujet, une pétition a été lancée pour lancer un débat démocratique qui n'a malheureusement pas encore eu lieu à l'heure actuelle. Cette association a vu le jour parce que ses membres, tout comme beaucoup d'Yverdonnois, ne comprennent vraiment pas et n'admettent pas cette mesure de fermeture du pont de Montagny vu le contexte actuel plutôt difficile du trafic routier yverdonnois. Pour la petite histoire, et selon encore les renseignements que j'ai obtenus qui ne sont pas officiels, puisqu'en l'occurrence je n'ai pas eu d'informations officielles, la rue de Montagny, si j'en crois les informations recueillies, c'est 3'600 véhicules qui seront donc reportés sur les axes parallèles chaque jour.

Ma question, après j'en viendrai au texte de mon interpellation :

Croit-on vraiment, parmi notre exécutif, que la circulation sur la rue du Cheminet, sur la rue de Chamblon, sur la rue St George et enfin et surtout au Centre-ville s'en trouvera améliorée par cette mesure à mon avis très peu raisonnable ?

Les mesures d'accompagnement qui nous sont annoncées, nous les avons découvertes cet après-midi à 15h40 pour être précis, prévoient notamment des voies à sens unique, si j'ai bien compris. Le résultat, je le crains, sera encore pire que ce que nous pouvons constater à l'heure actuelle. Nous pouvons craindre, par exemple, le triplement du trafic sur la rue de Chamblon notamment. L'effet de ces mesures donc, à mon avis, un congestionnement encore plus prononcé à la rue des Remparts, axe principal s'il en est. Les véhicules, lors d'interventions d'urgence, police, pompier, ambulance, auront donc de la peine à s'y frayer un chemin avec tous les risques de manque de sécurité que cela impliquera. Entre parenthèse, le document intitulé « l'Avenir de la Mobilité à Yverdon-les-Bains » que nous avons reçu cet après-midi, laisse beaucoup de questions ouvertes quant au développement des accès périphériques en disant simplement qu'ils sont à l'étude.

Je note par ailleurs que le communiqué de presse de ce jour donne l'impression d'avoir été rédigé un peu à la va-vite, si vous me permettez l'expression, ce qui donne aussi l'impression qu'on a mis un peu la charrue avant les bœufs, si vous me repassez l'expression.

Je constate par ailleurs que, récemment toujours, la fermeture définitive de la Place Pestalozzi à toute circulation a été décidée comme vous le savez en notre Municipalité.

J'en viens donc à mon interpellation, qui est la suivante :

1. Pourquoi notre Municipalité n'a-t-elle pas informé la population officiellement sur la fermeture du pont de la rue de Montagny avant aujourd'hui et pourquoi avons-nous l'impression d'une décision un peu précipitée sans analyse réelle de ses répercussions sur le trafic dans les zones périphériques et en particulier au Centre-ville ?
2. Le transit sur le pont concerné entre le véhicule et les transports publics est-il vraiment si problématique ?
3. N'aurait-il pas été concevable de déjà étudier les incidences du report de trafic avant de décider de fermer le pont ?
4. Pourquoi le résultat de l'étude sur le trafic routier, suite à la fermeture définitive de la Place Pestalozzi, ne nous a-t-il pas été transmis, étant précisé je crois que c'est quand même une promesse qui nous avait été faite lorsque la motion de M. PITTET avait été acceptée ?
5. Enfin et plus généralement, notre Municipalité étudie-t-elle à l'heure actuelle la création d'une nouvelle collectrice qui, à mon avis, ne pourra pas être l'autoroute vu les bouchons actuels qu'on y constate à ses sorties chaque jour, dans le but bien sûr de désengorger et c'est là le but premier, le Centre-ville ?

Je remercie notre Municipalité pour ses réponses à ces questions qui sont malheureusement partagées par de nombreux Yverdonnois, je peux en attester.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie M. le Conseiller. Pouvez-vous me faire parvenir votre interpellation afin que je puisse contrôler qu'elle soit bien appuyée par 5 membres ? C'est le cas.

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. La Municipalité a-t-elle une réponse à apporter?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Il m'est difficile, M. le Conseiller GILLIÉRON, de répondre à vos nombreuses questions puisque je n'ai pas eu le texte de ces questions avant et que je n'en ai pas pris note dans la liste. Mais je vais toutefois faire un tableau différent de celui que vous avez dressé de la situation.

Tout d'abord, faire un petit historique : Le 24 juin dernier, le Conseil communal de cette belle Ville d'Yverdon-les-Bains a accepté un préavis sur l'amélioration de la desserte de l'offre en matière de transport public dans la ville. Dans ce préavis, la Municipalité avait expliqué qu'elle avait décidé et qu'elle proposait au Conseil d'anticiper les mesures prévues un peu plus tard dans le temps, même beaucoup plus tard pour certaines d'entre elles, pour les faire correspondre à l'entrée en vigueur de Mobilis de la communauté tarifaire qui avait été décidée. Pourquoi la faire correspondre ? Pour améliorer l'offre eu égard justement à l'augmentation des tarifs annoncés. Il était, semble-t-il, assez logique d'offrir plus aux habitants usagers pour compenser un peu cette augmentation de tarifs.

Depuis le 24 juin de cette année, avec le délai référendaire qui va avec, les Services de l'administration travaillent d'arrache-pied pour mettre en œuvre une décision prise par la Municipalité puis par le Conseil communal. Dans ce préavis évidemment, il n'y a pas tout le détail des mesures qui devaient être prises. Il y avait un montant global de Fr. 1'400'000.-- pour l'aménagement des rues, des places, la modification des feux au carrefour, etc., toute une série de mesures qui avait été évoquée comme cela mais sans s'y arrêter effectivement. Les services ont donc travaillé en collaboration avec l'entreprise Travys pour identifier les problématiques et pour mettre en place les mesures. Il s'est avéré, suite à des études complètes, ce ne sont pas juste des appréciations sommaires de la situation, que, d'une part, il fallait fermer la rue d'Orbe au trafic individuel motorisé, hors le trafic des riverains évidemment, pour permettre aux quatre lignes de bus qui circuleront dorénavant de circuler dans de bonnes conditions. Quatre lignes de bus, c'est quatre fois trois bus par heure dans les deux sens, plus un cinquième pour une des lignes, donc c'était une mesure à prendre, plus le réaménagement de la place Bel-Air et qu'il faudrait passer par la fermeture du goulet à la rue de Montagny parce qu'il n'y a pas d'autre solution envisageable pour permettre aux transports publics de passer et de respecter l'horaire dans ce secteur-là.

C'est vrai que tout est allé très vite, que nous n'avons peut-être pas fait l'information comme nous aurions dû le faire, mais je crois que nous nous sommes rattrapés. Nous avons eu deux séances avec les habitants du quartier de St. George-Cheminet, l'une il y a une dizaine de jours et l'autre pas plus tard qu'hier soir. Au cours de ces séances, les habitants du quartier ont pu marquer leur mécontentement sur, justement, la manière dont la Municipalité n'avait pas informé les personnes concernées en particulier dans ce quartier-là, très concerné par cette mesure yverdonnoise.

J'aimerais juste mettre un petit bémol sur le chiffre de 3'600 véhicules par jour, parce que votre chiffre est juste, mais il n'est pas si important que cela au regard de l'ensemble de la circulation dans la ville. Je vous rappelle que sur la rue des Remparts, ce sont 17'000 véhicules par jours qui circulent. Nous sommes loin de cette situation-là, 3'600 véhicules qui se répartissent sur plusieurs voiries, ce n'est pas comparable évidemment. Toujours est-il que nous avons pris acte et avec sérieux des remarques que les habitants de ce secteur nous ont fait.

C'est pourquoi nous avons organisé hier une nouvelle séance pour leur faire un certain nombre de propositions de mesures de compensation, des mesures visant à atténuer les effets de cette

fermeture de la rue de Montagny. Ces propositions consistent essentiellement à créer, à anticiper sur la création d'une zone 30 dans le secteur, une zone 30 prévue à l'horizon 2020 à l'origine mais que nous avons proposé d'avancer au mois de mars de l'année prochaine déjà, pour calmer la circulation dans ce secteur. Il y a toute une série d'autres mesures, notamment la signalisation. Vous avez évoqué les sens uniques, il y a la priorité de droite, évidemment toutes les mesures qu'on peut prendre dans une zone 30.

Nous avons également mis en place un certain nombre de compteurs sur ces rues pour évaluer l'impact de la fermeture sur le quartier et aménager les mesures en fonction de la situation, ceci en collaboration avec les habitants du quartier et l'association de quartier qui s'est créée. Donc nous avons mis en place un certain nombre de choses pour qu'on puisse améliorer la situation, l'évaluer et l'améliorer en fonction des résultats, des comptages et des études qui sont faites.

Je vous rappelle juste que la législation nous permet, et c'est une compétence de la Municipalité, de prendre des mesures de signalisation, des mesures de police, des mesures provisoires pendant une année avant de le mettre à l'enquête. Il s'agit juste de les annoncer dans la FAO ce qui sera fait en temps et en heure. Evidemment, cela ne nous enlève pas l'obligation d'informer la population des mesures qui sont prises.

J'aimerais également signaler que pour ceux qui utilisent le goulet de la rue de Montagny, ils sont déjà informés depuis quelques jours que celui-ci va être fermé à la circulation puisqu'une signalisation adéquate a été mise en place par la Police dans ce secteur-là. Voilà.

Donc, ce n'est pas une décision précipitée, c'est une décision mûrement réfléchie. Nous ne pouvons pas connaître l'impact réel d'une fermeture telle que celle-là sur la circulation, sur le trafic des voitures puisque l'automobiliste va choisir la meilleure solution pour lui, donc nous verrons et c'est bien pour cela que nous faisons une phase d'essai de trois mois pour évaluer les conséquences de cette fermeture avec un certain nombre de mesures de précautions qui sont prises pour éviter les problèmes de sécurité. Nous allons notamment aussi accentuer la présence policière dans le quartier aux abords du collège du Cheminet pour assurer une sécurité accrue dans cette phase de premiers jours de mise en œuvre et nous allons nous donner les moyens d'évaluer la situation pour corriger, si nécessaire, les mesures qui sont prises.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Je ne pense pas avoir répondu à l'ensemble de vos questions mais j'en ai fait un bout, je pense.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Peut-être une réponse qui peut être donnée facilement à ma question numéro 4 sur le résultat de l'étude sur le trafic routier suite à la fermeture de la Place Pestalozzi. Pourquoi ce rapport-là ne nous est pas parvenu ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il y a une étude, ce n'est pas une étude d'impact, mais c'est une étude qui existe et qui est à la disposition de tout un chacun qui la demande. Je verrai avec mes collègues de quelle façon on pourrait vous renseigner sur le contenu de cette étude.

M. le Conseiller Jean-Huques SCHÜLÉ :

Moi, je suis « senior 9 ». Ces changements commencent à perturber la vie des Yverdonnois.

Mais que fait la police ? Si j'ai bien saisi la situation, là je demande des explications : Que fait la Police municipale ? Je suppose qu'elle n'est en rien concernée par ces modifications de parcours de bus, alors tout le monde dit « *la Police met des panneaux partout etc* », les collaborateurs du Services de la signalisation sont des porteurs d'eau, au fond, ils exécutent des ordres, mais de qui ? Peut-être de la direction d'Agglo, de Travys, de Mobilis ? Ces

décisions ne sont pas imputables à la Police municipale, que ce soit bien clair ! Parce qu'on attaque la police mais la police n'a rien à voir dans cette modification de parcours, de bus qui iront dans les deux sens de la rue d'Orbe, etc. J'aimerais bien avoir des éclaircissements là-dessus avant de passer plus loin ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Les décisions prises appartiennent à la Municipalité. C'est la Municipalité qui donne les ordres aux Services de faire en fonction de la nouvelle approche du transport public. Donc effectivement, ce n'est pas celui qui va poser le signal qui a décidé de le poser tout seul de son propre chef.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Dernière question à notre Syndic. On peut donc imaginer, si j'ai bien compris votre développement, que c'est une phase d'essai ? Que notre Municipalité reviendra en arrière sur cette fermeture si elle constate que les effets de cette fermeture entraînent un engorgement encore plus prononcé du Centre-ville ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Je n'ai pas dit cela ! Je n'ai pas dit cela, car encore faudrait-il avoir une alternative aussi pour les transports publics et celle-là, aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Je vous rappelle que les mesures que nous prenons en faveur du transport public et de la mobilité douce, car les cyclistes pourront toujours passer le pont de la rue de Montagny, visent à un transfert modal dans la mesure du possible. Il s'agit pour les gens qui le peuvent, qui sont sur une ligne de transport public à une fréquence augmentée à 20 minutes pour toutes les lignes, à 15 minutes pour celle qui va de Montagny à Y-Parc, je le rappelle, il s'agit pour ces personnes-là de prendre le bus, de prendre leur vélo plutôt que de prendre leur voiture.

Nous espérons bien qu'une partie même faible des gens prendront cette option-là plutôt que de continuer à circuler en ville alors qu'ils n'en ont pas forcément besoin.

Réservez les voies de circulation aux voitures qui doivent vraiment y circuler ; ce sont des gens de l'extérieur qui n'ont pas accès aux transports publics ; ce sont des gens de la ville qui sont à mobilité réduite ou ont des transports à faire ; peut-être que l'on peut éviter de l'utiliser pour d'autres utilisations et qu'on arrive à trouver d'autres solutions.

Je crois qu'il y a quand même une vision stratégique à long terme d'un transfert modal. Et cela il faudra s'y faire, parce que même si nous créons la collectrice sud comme vous l'appelez encore, elle ne sera jamais faite d'un bout à l'autre. Enfin, à vue d'une génération, en tous cas, je ne le pense pas vu la position de la Confédération à ce sujet et les finances communales telles qu'elles se présentent aujourd'hui.

Donc, quelques soient les solutions qu'on prenne, le nombre de véhicules qui peuvent circuler sur les rues à Yverdon-les-Bains est limité et nous le voyons, vous le vivez tous, le soir, il y a des bouchons ! Il y en a de plus en plus ! Il faut trouver d'autres solutions pour se bouger en ville, il n'y a pas plus compliqué que cela ! C'est compliqué à faire dans la vie de tous les jours, mais je crois que nous n'aurons pas d'autres choix. Il faut s'en rendre compte petit à petit. Donc nous prenons des mesures, nous essayons de les faire les plus douces possibles pour permettre à chacun de circuler selon ses besoins, mais il y a des contraintes qui sont là et que nous ne maîtrisons pas !

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Pas d'autres questions. Je remercie notre Syndic pour ses réponses. Quant à moi je crois que la décision de fermeture va encore accentuer le problème plutôt que de le résoudre mais cela,

c'est ma position tout à fait personnelle.

M. le Président Thierry GABERELL :

Monsieur le Conseiller, vous pouviez terminer par déposer une résolution...

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Ce n'est pas le cas.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.5

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Nouvelle télévision et retransmission du CC)

Nous allons parler TV, du fait de la nouvelle collaboration des plateformes multimédias qui devrait voir le jour l'an prochain, je trouve cela magnifique.

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur les démarches qu'elle a entreprises dans ce cadre avec MaxTV, qui a des structures performantes à Y-Parc ?
2. Le Conseil communal sera-t-il toujours retransmis sur le canal de service avec l'équipe actuelle qui donne entière satisfaction ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Alors, à la première question, oui, nous avons eu des contacts avec M. Johannes HIERL de MaxTV il y a quelques mois, mais plus depuis. Il faut que nous reprenions contact, je l'ai d'ailleurs vu hier soir, pour que nous refixions un rendez-vous et voir quelles collaborations sont possibles avec la structure que nous mettons en place et MaxTV, qui a ses locaux à Y-Parc, comme vous le savez. La deuxième question, c'était...?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ

La retransmission du Conseil communal...

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Le canal de service est loué par la commune donc il est toujours à disposition pour les retransmissions du Conseil communal. Nous avons reçu, il est vrai, une demande de la part de Multi Vidéo d'avoir un contrat en bonne et due forme, ce que nous n'avons pas aujourd'hui, ce qui permettra d'assurer dans la durée ces retransmissions, et aussi, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est eux, de baisser les coûts, vraisemblablement. Donc nous allons faire d'une pierre deux coups.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Quelle bonne nouvelle. Merci, M. le Syndic.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.6

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Sécurité à la rue du Buron)

La Municipalité peut-elle nous renseigner sur les décisions qu'elle envisage de prendre pour assurer la sécurité le long de cette rue. Ce ne sont pas des poubelles, des containers ou autres objets qui vont faire ralentir les automobilistes le long de cette artère où l'on roule dans les deux

sens ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il y a eu déjà une intervention de certains habitants qui se sont plaints de vitesse excessive, bien qu'il y ait quelques gendarmes couchés le long de cette rue.

La Municipalité a décidé de renvoyer ces questions aux Services de police et d'urbanisme pour fournir une réponse adéquate aux demandes des habitants. Donc, c'est à l'étude et il devrait y avoir une réponse dans les plus brefs délais parce que cela ne devrait pas être très compliqué. Merci.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Nous avons tous soif, alors on se dépêche !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Eclairage public, la Ville d'Yverdon-les-Bains peu sûre et peu accueillante !)

En cette période de l'année, il semble que nos éclairages publics ne remplissent vraiment pas leur fonction.

Obscurité : je trouve que l'éclairage s'enclenche trop tard le soir et s'éteint trop tôt le matin vers 7h00. Ce sont deux périodes dans la journée où les déplacements de la population sont importants en bus, à pied, en voiture ou à vélo, pour les courageux. Il est important que tout le monde puisse voir et être vu. Il en va de la sécurité des personnes.

Eclairage de Noël : la SIC, donc les commerçants de notre Ville, a investi un montant conséquent voici quelques années pour un nouvel éclairage de fête. Celui-ci est parfaitement réussi. Même si les fêtes de Noël ne sont pas un évènement commercial, il faut reconnaître qu'il fait bon se promener et admirer notre Centre-ville sous mille feux festifs que l'on soit enfant ou adulte. Cela s'ajoute également à la magie de Noël. L'installation s'est faite à temps, mais voilà, premiers jours de décembre, pas de lumières ! Il a fallu attendre encore quelques jours.

De plus, il semblerait que la même politique est appliquée par la direction du Service des énergies. On allume de plus en plus tard. À quoi sert-il d'allumer un éclairage de Noël à 17h05, alors que les magasins ferment à 17h00 le samedi ? Faire des économies, c'est bien, mais à un moment donné, il faut savoir également passer outre à ces doctrines, que ce soit pour une question de sécurité ou simplement pour une question festive.

Par avance, je remercie M. le Municipal du Service des énergies de nous dire s'il envisage de remédier à cet état de fait.

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Puisque contrairement à la coutume, vous m'interpellez directement au lieu d'interpeller la Municipalité, je me permettrai de répondre.

Tout d'abord sur votre première question, vous indiquez, et c'est vrai, que l'éclairage public s'allume relativement tard et s'éteint relativement tôt. Nous avons fait un certain nombre de test au niveau du Service des énergies de façon à optimiser le temps de l'éclairage public, afin que, durant les périodes où il fait suffisamment jour pour voir et être vu, on ne commence pas à illuminer l'éclairage public, dans le but de faire des économies d'énergie, vous l'avez bien compris.

Vous avez appris dernièrement que la Municipalité et la Commune d'Yverdon ont reçu le label Cité de l'énergie, c'est justement parce que la Municipalité a fixé un certain nombre de critères d'économie, un certain nombre d'éléments qui montrent le soin de la Municipalité à travailler dans une politique qui réduit la consommation d'énergie.

Vous mentionnez la difficulté qu'ont les usagers, notamment les automobilistes et les vélos, à se déplacer, à voir et à être vus, dans ces périodes-là. Je vous rappelle et je rappellerai aux vélos principalement, qu'ils sont censés être équipés de lumière et de catadiops, ce qui devrait leur permettre d'être visibles, qu'il y ait ou non de la lumière. Nous constatons malheureusement qu'un certain nombre de cyclistes ne respectent pas ou n'allument pas leurs phares, ce qui est fort dommage. Cela les rendrait bien plus visibles que le plus illuminé des éclairages publics.

Concernant l'éclairage de fête, les instructions étaient données par la Municipalité. Selon mes souvenirs, l'éclairage de fête s'allume théoriquement le 1^{er} décembre, donc je suis étonné, comme vous, qu'il n'ait pas été allumé le 1^{er} décembre. Du moment que c'est un élément qui est particulièrement opérationnel, je vais me renseigner auprès de mon Service pour savoir pour quelles raisons l'éclairage n'a pas été allumé à ce moment-là.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je vous remercie pour vos réponses. Cependant je crois qu'il reste quand même les gens qui se déplacent à pied. Par exemple, moi, je suis à 7h00 au travail, donc quand je sors, franchement, on ne voit rien. Donc, s'il y a de la neige ou de la glace sur la chaussée, franchement, c'est dangereux !

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.8

Une Intervention de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Sécurité à la rue du Buron et suite pétition)

Je reviens sur la question posée par M. SCHÜLÉ concernant la rue du Buron. Il lui a été répondu qu'ils auront une réponse prochainement. Je tiens simplement à rappeler à ce Conseil que cette pétition a été déposée depuis plus d'une année. Je trouve quand même aberrant que dans certaines autres rues, en l'espace de quelques jours, on réalise certaines choses.

Alors je me fais porte-parole de ces gens. Je pense que si nous devons venir au Centre-ville à un certain moment le samedi pour rappeler que cette rue subit des inconvénients de trafic pour que cela bouge un peu plus vite, je vous informe que je pense que je serai le porteur, moi-même. Voilà ce que je tenais à dire.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas depuis combien de temps cette pétition a été déposée. Vous affirmez qu'il y a une année, je veux bien vous croire. Mais ce n'est pas la rue qui est la moins bien lotie en éléments pour freiner la vitesse. Je rappelle que cette rue a quatre ou cinq gendarmes couchés. Je pense que c'est la seule d'Yverdon qui a une densité pareille. Cela ne veut pas dire que c'est résolu, puisque je vous dis que nous étudions maintenant des solutions.

Nous avons constamment été faire des améliorations dans cette rue. Nous avons dû faire des améliorations de marquage, puisqu'il y a des propriétés qui donnent directement sur la chaussée et il fallait qu'on puisse sortir sans se faire épingler par les voitures, donc il fallait qu'il y ait des marquages particuliers, vélos, cyclistes qui ont été mis en place.

Ensuite de cela, il nous a été demandé d'étudier la sortie directement sur la rue des Quatre Marronniers. La Municipalité, vous le savez, nous avons eu le temps d'en discuter, a accepté de faire cette modification et nous avons eu l'occasion d'en débattre aussi pour savoir si c'était une bonne décision. Nous avons dit que c'était lié aux travaux qui étaient faits à la rue des

Philosophes.

Je crois que c'est faire un mauvais procès aux services de la Commune que de dire qu'ils ne travaillent pas assez vite dans cette rue-là particulièrement. Je m'engage donc de vous donner un délai pour que le prochain Conseil communal, vous ayez une réponse claire et précise pour les mesures qui seront prises pour la rue du Buron.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS

Etant un habitué de la rue du Buron, je donnerai quelques informations complémentaires :

Par rapport à la sortie sur le carrefour des Quatre Marronniers, quand vous dites que certaines personnes ont demandé, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup qui ont demandé de pouvoir ouvrir la rue sur cette sortie.

Autre chose. Il y a deux ans environ, le revêtement a été refait et cela a fortement atténué les gendarmes couchés, ce qui fait qu'on a beaucoup moins besoin de ralentir pour passer, et je pense qu'un quatre-quatre passe sans baisser sa vitesse sans problème. Voilà ce que je voulais donner comme information.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

*Réponse de la
Municipalité*

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Yves RICHARD : questions du 4 novembre 2010 concernant les différends au SEY.

Rassurez-vous, je serai très bref. M. le Conseiller Yves RICHARD nous avait demandé lors de la dernière séance du Conseil quels étaient les montants que nous avons consacrés à différentes mesures au Service des énergies de la Ville d'Yverdon-les-Bains. J'ai les chiffres sous les yeux, cette année nous avons consacré Fr. 40'000.-- pour l'audit dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et Fr. 30'000.-- pour l'accompagnement suite à cet audit et pour les mesures qui ont été mises en œuvre par la suite, donc c'est un total de Fr. 70'000.--.

VŒUX DU PRÉSIDENT

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il est d'usage, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de fin d'année.

Ce mois de décembre annonce la fin des festivités du 750^{ème} de la Ville nouvelle, une année riche en événements. Ces différentes manifestations, culturelles, sportives visuelles ou participatives organisées par des sociétés ou associations locales nous ont fait vivre des moments magiques. Ces six premiers mois de présidence ont aussi été pour moi une expérience enrichissante, de diriger vos débats et de vous représenter auprès des différentes inaugurations, assemblées, et manifestations où l'on m'a toujours accueilli avec le sourire et la bonne humeur. Ces moments de partages et de rencontres ne s'oublient pas, et j'en aurais

encore quelques uns pour ces six prochains mois !...

Que la campagne qui s'approche à grands pas soit nourrie de débats constructifs et positifs, dans le respect des idéaux de chacun. N'oublions jamais que si l'on nous prend comme modèle dans de nombreux pays, c'est grâce au mélange de nos cultures linguistiques et régionales, et au savant compromis opéré par nos prédécesseurs.

Je vous souhaite à toutes et à tous ici présents, à vos familles et à vos proches, ainsi qu'à l'ensemble des Yverdonnoises et des Yverdonnois d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que tous mes vœux de santé et de bonheur pour l'an prochain. Puisse 2011 permettre aux uns de réaliser leurs rêves et aux autres de pouvoir s'en inspirer, et finalement permettre à notre Conseil d'entamer la nouvelle année le plus sereinement possible.

Joyeuses fêtes de Noël et bonne année à tous, merci pour votre attention.

Clôture

M. le Président Thierry GABERELL :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous souhaite une belle fin de soirée et vous donne rendez-vous le jeudi 3 février 2011 à 20h00.

Il est 22h57 et je lève cette séance.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS







Thierry GABERELL

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 9 décembre 2010

| | Page |
|---|-------------|
| 1. Appel..... | 99 |
| 2. Approbation du PV du 4 novembre 2010..... | 100 |
| 3. Communications du Président..... | 100 |
| 4. Communications de la Municipalité..... | 101 |
| 5. Préavis n° PR10.39PR concernant une demande d'adhésion de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura-Nord vaudois.  Mme Hélène GRAND-GREUB, rapportrice..... | 102 |
| 6. Préavis n° PR10.41PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'206'000.-- pour l'installation d'une conduite d'eau sous-lacustre de Grandson à Yverdon-les-Bains.  M. Jean-David CHAPUIS, rapporteur..... | 103 |
| 7. Préavis n° PR10.43PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- pour la reprise des archives de Canal NV (Canal Nord vaudois-Broye).  M. Eric GENTIZON, rapporteur..... | 105 |
| 8. Préavis n° PR10.45PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'900'000.-- pour l'acquisition d'une parcelle de terrain actuellement propriété de la Société VHF-Technologies SA (Flexcell).  M. Vassilis VENIZELOS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur..... | 106 |
| 9. Préavis n° PR10.46PR concernant la 2ème série de compléments au budget 2010.  Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice..... | 111 |
| 10. Préavis n° PR10.44PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2011.  Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice..... | 113 |
| 11. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières | 123 |
| 12. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des pétitions..... | 123 |
| 13. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2011..... | 123 |
| 14. Propositions individuelles et interpellations..... | 125 |
| 14.1 Un Postulat de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (Demande de sortie du capital-actions de La Télé)..... | 125 |
| 14.2 Une Question de Mme Cesla AMARELLE (La "Télé" : se dirige-t-on vers un organe patronal ?)..... | 128 |
| 14.3 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réglementation pour les octrois de mandats à des PME)..... | 129 |
| 14.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Fermeture du pont de la rue de Montagny)..... | 130 |
| 14.5 Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Nouvelle télévision et retransmission du CC)..... | 135 |

| | | |
|------|---|-----|
| 14.6 | Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Sécurité à la rue du Buron)..... | 135 |
| 14.7 | Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Eclairage public, la Ville d'Yverdon-les-Bains peu sûre et peu accueillante !)..... | 136 |
| 14.8 | Une Intervention de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Sécurité à la rue du Buron et suite pétition)..... | 137 |
| | Réponse de la Municipalité M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Yves RICHARD : questions du 4 novembre 2010 concernant les différends au SEY. | 138 |
| | Vœux du Président..... | 138 |